

5 heures du matin

Le Numéro 10 Centimes

Abonnements 3 mois 6 mois 1 an

France, S. et O. 8 45 50 30

France, Colonies 9 16 50 39

Etranger 10 18 50 35

TÉLÉPHONE

Administration. Guit. 01.76.01.74-01.75

Rédaction. Guit. 01.76.01.77-01.78

31, rue Lafayette, Paris (9^e)

DIMANCHE

1^{er}

SEPTEMBRE

50^e ANNÉE - 1918 - N° 20.357

SAINT GILLES

SOLEIL : Nord 4 h. 30 ; c. 19 h. 31

LUNE : D. Q. 16 h. 30 ; N. L. 16 h. 30

Le Mont Saint-Quentin enlevé par les Australiens c'est la prise de Péronne à bref délai

Les Allemands contraints d'évacuer le saillant de la Lys LES ANGLAIS OCCUPENT LE MONT KEMMEL

Lutte acharnée dans la région du canal du Nord où nos vaillantes troupes élargissent leurs gains

La lutte du tank et de la mitrailleuse

Tandis que, du sud au nord, les armées Eben, Hutier, Marwitz et Otto von Below, bousculées sur tout leur front, se voient condamnées à la plus difficile des retraites, l'armée Quast, qui s'échelonne de Vimy à Arras, n'attend pas d'être sérieusement accrochée à son tour pour voir progressivement la poche résultant de la bataille d'avril. En Flandre comme ailleurs, la préoccupation allemande est de rechercher l'abri des anciennes lignes solidement organisées.

L'événement d'hier est la prise du mont Saint-Quentin, qui a rendu Péronne intenable pour les Allemands et permet aux Britanniques de tourner à la fois la ligne de la Somme et celle de la Tournelle. Ce grand succès aura sa répercussion dans la région de Guisard : il est de nature à accélérer le repli de l'ennemi sur Ham, Saint-Simon et le canal Crozat.

Sur tout l'immense champ de bataille, c'est la lutte du tank contre la mitrailleuse. On enseignait avant la guerre que l'artillerie était l'arme protectrice des troupes. Ce rôle est maintenant dévolu à la mitrailleuse. Ce n'est pas tant le canon que la mitrailleuse qui empêche notre progression d'être plus rapide, et si l'infanterie allemande, avec ses compagnies sauteuses est encore si redoutable, c'est à cette infernale invention qu'elle le doit.

Il est vrai que les Allemands pourraient appliquer la même épithète à l'invention du tank, écraseur de leurs mitrailleuses et semeur de panique dans leurs rangs. Le haut commandement multiplie ses notes et ses instructions pour combattre le nouvel engin. L'artillerie a l'ordre de spécialiser contre les tanks des pièces isolées et des sections qui sont distraites de l'artillerie divisionnaire, et jusqu'à des batteries lourdes, quand elles disposent d'observateurs favorables. La lutte contre les tanks devient la mission permanente d'une quantité de minenwerfer légers. Les mitrailleuses lourdes ont été dotées de cartouches à bal perforante. Un fusil antitank a été construit, pesant 16 kilos et muni d'un chevalier comme la mitrailleuse légère. Enfin, dans tous les terrains qui se prêtent à l'emploi des tanks, des mines spéciales sont destinées à exploser au passage des véhicules.

Le commandement allemand veut persuader à ses troupes que, quand les tanks sont en avant, l'attaque doit échouer. Par malheur, l'expérience prouve à ces mêmes troupes que, malgré tout ce luxe de moyens, les tanks ne sont pas faciles à anéantir et que, d'autre part, les Alliés réussissent très bien certaines attaques, même quand elles ne sont pas appuyées par des tanks.

Le colonel de THOMASSON

Comment l'état-major boche dissimule ses défaites

Zurich, 31 Août. — Le communiqué allemand de cet après-midi, comme ceux des jours précédents, prétend une fois de plus que les Anglais ont cherché à réaliser encore la percée au sud d'Arras.

Il insiste sur le nombre très élevé des tanks qui auraient été démolis et sur les pertes excessivement élevées subies par l'infanterie britannique.

Dans de longs développements, il affirme encore que toutes les attaques anglaises ont été repoussées, ou que le terrain perdu momentanément a été repris par des contre-attaques.

En ce qui concerne le front français, le bulletin impérial s'exprime ainsi :

Violentes luttes d'artillerie et engagements d'infanterie ont eu lieu au nord de Soissons. Nous avons ramené nos troupes qui se trouvaient dans le saillant de la Tête de Pasly, sur la ligne plus courte Juvigny-Bucy-le-Long.

A la suite des attaques ennemies d'hier, Juvigny est resté au pouvoir de l'adversaire.

Leur "repli" dans les Flandres

Zurich, 31 Août. — Le communiqué allemand de ce soir 21 heures, expose en ces termes le repli des troupes impériales dans les Flandres.

Les Anglais se sont aperçus aujourd'hui du raccourcissement de notre front effectué il y a quelques jours entre Meteren et la Tasse, qui formait un saillant vers Hazebrouck. L'ennemi a poursuivi des détachements de reconnaissance que nous avions attirés à son contact et il a dépassé le Kemmel, Bailleul, Neuf-Berquin et la Lave.

Au sud d'Arras, les attaques partielles anglaises ont échoué.

Combats au nord de la Somme. De part et d'autre de Noyon et entre l'Oise et l'Aisne, après un très violent combat d'artillerie, des attaques françaises se sont développées.

EN 2^e PAGE :
L'ASSURANCE
Conte par Edmond HARAUCOURT.

COMMUNIQUÉS BRITANNIQUES

31 Août, après-midi.

AU COURS DE LA NUIT, LES TROUPES AUSTRALIENNES ONT CHASSÉ L'ENNEMI DES POSITIONS QU'IL OCCUPAIT À L'EST DE CLERY. ELLES ONT FAIT DE NOMBREUX PRISONNIERS ET PRIS DES MITRAILLEUSES.

Dans ce secteur notre avance continue.

Hier après-midi, les troupes anglaises ont effectué une opération heureuse au nord de la route d'Arras-Cambrai. Elles ont enlevé la ferme de Saint-Servins, point fortifié important, ainsi que le village d'Elterpigny sur la rive orientale de la Sennée.

Sur le front de la Lys, nos troupes occupent Lacouture et la ligne de la Lave depuis Vieille-Chapelle jusqu'à Lestrem. Ces deux villages sont entre nos mains. Nous sommes aux abords de Douliu et nous nous sommes emparés de la gare de Bailleul ainsi que du Mont-de-Lille qui se trouve à l'est.

Nos troupes ont pénétré dans Dranoutre et ont gagné du terrain au nord du mont Kemmel.

31 Août, soir.

Grâce à une opération audacieuse exécutée avec beaucoup de mordant, pendant la nuit, LES TROUPES AUSTRALIENNES ONT PRIS LA COLLINE ET LE VILLAGE DU MONT SAINT-QUENTIN, AU NORD DE PÉRONNE, S'ASSURANT AINSI LA POSSESSION D'UNE POSITION STRATÉGIQUE IMPORTANTE QUI COMMANDE PÉRONNE ET LA BOUCLE DE LA SOMME.

Au cours de la même opération, NOS TROUPES ONT PRIS LE VILLAGE DE FEUILLAUCOURT ET FAIT PLUS DE QUINZE CENTS PRISONNIERS. Nos pertes sont exceptionnellement légères.

CE MATIN, LES TROUPES ANGLAISES ONT ATTAQUÉ À LA GAUCHE DES AUSTRALIENS AVEC UN SUCCÈS COMPLET ; ELLES SE SONT EMPARÉES DU BOIS DE MARRIÈRES ET DES HAUTEURS À L'EST ET AU NORD ET ONT FAIT UN NOMBRE CONSIDÉRABLE DE PRISONNIERS.

Au cours de la journée, des contre-attaques lancées par l'ennemi contre les troupes australiennes et anglaises ont été chaque fois repoussées avec succès.

De bonne heure ce matin, des attaques exécutées par de gros effectifs ennemis des deux côtés de la route de Bapaume-Cambrai, ont été brisées avec de lourdes pertes pour l'assaillant.

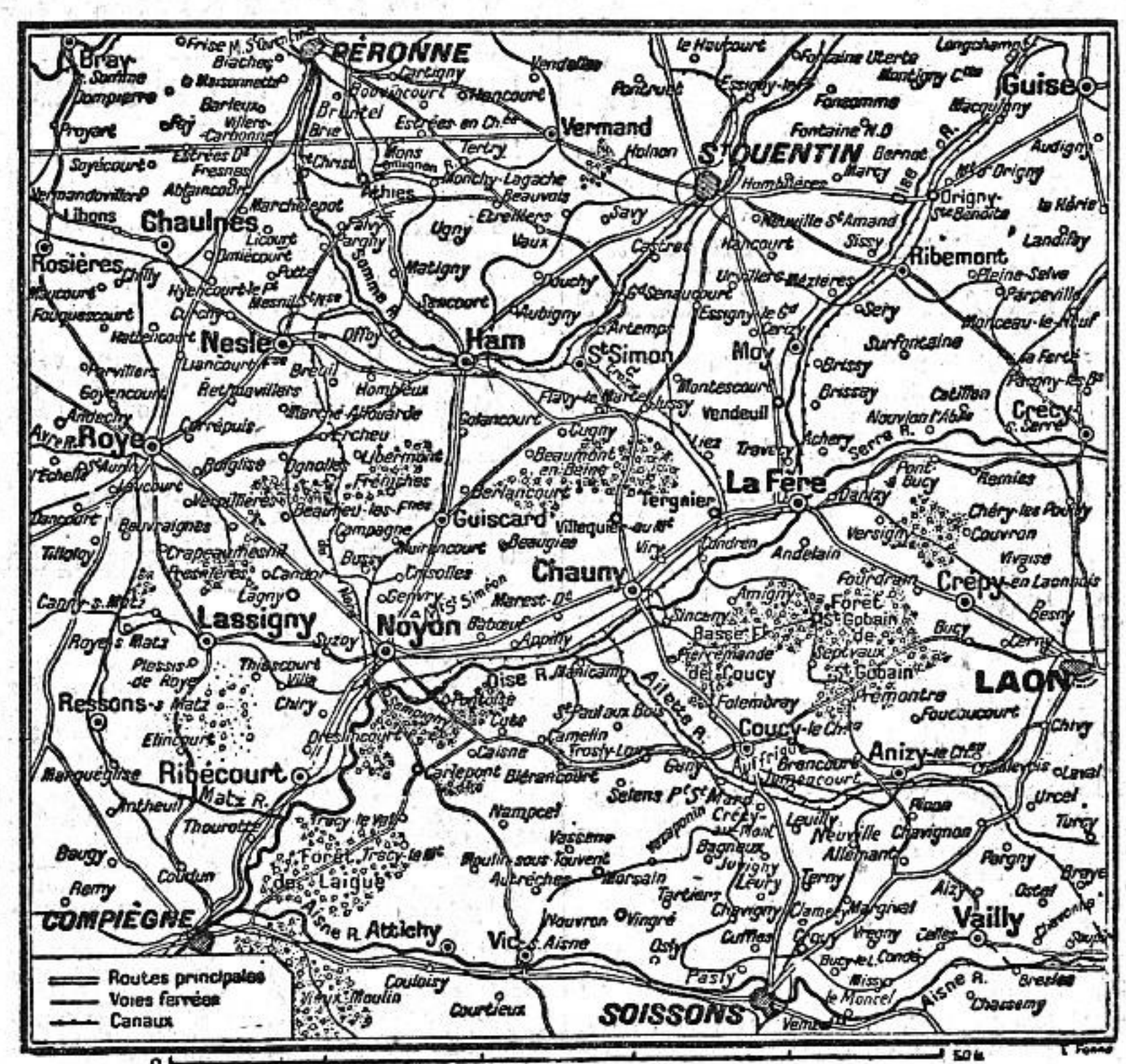
Dans ce secteur, LES TROUPES ANGLAISES SE SONT ASSURÉES LA POSSESSION DE RIEN-LES-BAPAUME ; elles ont fait des prisonniers et pris quelques mitrailleuses.

Nos positions ont été légèrement améliorées en certains points entre Vaulx-Vran-court et Bullecourt ; des prisonniers sont restés entre nos mains. Dans ce secteur, de nouvelles contre-attaques ennemies ont donné lieu à de violents combats, sans modifier la situation.

Plus au nord, les troupes canadiennes ont réussi une opération locale au sud de la route Arras-Cambrai, causant des pertes sensibles à l'ennemi et lui prenant quinze mitrailleuses.

Entre la Sennée et la Scarpe, des troupes anglaises ont avancé leur ligne d'environ quinze cents yards dans la direction de la rivière Trinquis.

Les prélèvements continuels que l'ennemi a dû faire sur ses réserves pour compenser les pertes qu'il a faites dans ses attaques en masses durant la première partie



de l'année et au cours des heures offensives alliées depuis le 18 juillet, l'ont contraint à évacuer le saillant de la Lys et à abandonner sans coup férir des positions de grande valeur tactique qu'il avait conquises à grands frais.

NOS TROUPES ONT REPRIS POSSESSION DU MONT KEMMEL.

NOUS AVONS ATTEINT LA LIGNE GÉNÉRALE VOORMEZELE-LINDENHEK-LA CRÊCHE-DOULIEU ET NOUS APPROCHONS D'ESTAIRES. Nos troupes serrent l'ennemi de près dans sa retraite et ont fait de nombreux prisonniers.

COMMUNIQUÉS FRANÇAIS

31 Août, 14 heures.

Pendant la nuit, la lutte d'artillerie a été vive dans la région du canal du Nord, au nord de Noyon et entre l'Ailette et l'Aisne.

Des coups de main ennemis en Champagne n'ont obtenu aucun résultat.

31 Août, 23 heures.

Au cours de la journée, la lutte a continué avec un extrême acharnement dans la région du canal du Nord et au nord de Soissons.

Nos troupes ont progressé pied à pied et enlevé successivement les centres de résistance que l'ennemi défend avec opiniâtreté.

NOUS NOUS SOMMES EMPARÉS DE CAMPAGNE, SUR LA RIVE EST DU CANAL. L'EFFORT DE L'ENNEMI A ÉTÉ PARTICULIÈREMENT VIOLENT SUR LE VILLAGE DE CHEVILLY, QUI EST RESTÉ FINALEMENT EN NOTRE POSSESSION, APRÈS AVOIR ÉTÉ REPRIS DEUX FOIS PAR LES ALLEMANDS. NOUS AVONS FAIT DEUX CENTS PRISONNIERS.

Nous avons élargi nos gains au nord d'Haplincourt et de Morlincourt.

AU NORD DE SOISSONS, NOUS AVONS CONQUIS JUVIGNY ET CROUY DE HAUTE LUTTE ET ATTEINT LES LISIÈRES OUEST DE LEURY.

Rien à signaler ailleurs.

Les troupes américaines s'emparent de Juvigny

31 Août, 24 heures.

Au nord de l'Aisne, nos troupes ont pris d'assaut Juvigny et ont fait cent cinquante prisonniers. En Woëvre et dans les Vosges, elles ont, de nouveau, repoussé des tentatives de l'ennemi qui cherchait à atteindre nos lignes. En Alsace, nos patrouilles ont pénétré dans les tranchées ennemies et ont infligé des pertes à l'adversaire. — (Officiel américain.)

LES TORPILLAGES des navires espagnols continuent

Madrid, 30 Août. — On annonce qu'un nouveau navire espagnol, l'*Alexandrina*, vient d'être torpillé. Point n'est besoin de souligner l'extrême gravité de cet incident au moment même où le cabinet de Madrid délibère sur les suites à donner au torpillage du *Caraca*.

Le Conseil des ministres d'Espagne a délibéré

Madrid, 30 Août. — A l'issue du Conseil des ministres, la note suivante a été communiquée à la presse :

Le ministre d'Etat a rendu compte que le navire *Caraca*, immatriculé à Bilbao, allant vers l'Angleterre, a été torpillé le 25 courant et que six matelots ont été noyés. Le ministre d'Etat a donné des instructions au consul d'Espagne à Cardiff pour recueillir les déclarations des rescapés arrivés dans ce port et pour communiquer télégraphiquement ces renseignements au gouvernement afin que celui-ci puisse prendre la décision qui convient.

Le ministre de l'Intérieur a rendu compte de la conduite de certains journaux qui, sans faire état des préjudices qu'ils peuvent causer aux intérêts généraux du pays, publient sans les présenter à la censure des informations qui, par leur nature, doivent être soumises à ce contrôle.

Le gouvernement a prié le ministre de l'Intérieur de faire savoir que si un avertissement amical au patriotisme de la presse n'est pas entendu par tous les organes, la loi sera appliquée dans toute sa rigueur.

Déclarations de M. Dato

Madrid, 31 Août. — Le *Liberal* publie des déclarations de M. Dato, ministre des Affaires étrangères, concernant la situation actuelle. En voici les principaux passages :

Le gouvernement, comme d'ailleurs ses prédécesseurs, a dit M. Dato, n'inspire d'une politique de neutralité et rien n'est survenu pouvant modifier cette ligne de conduite qui compte sur l'appui de l'opinion unanime du pays.

En ce qui concerne la saisie des navires marchands, les projets du gouvernement consistent à établir un service de communication avec les pays possédant des produits dont nous manquons. Ces navires exportent les productions espagnoles comme, par exemple, le fer, les huiles, contre du coton et du pétrole.

Le *Liberal* fait suivre ces déclarations du discours dans lequel le président Wilson déclarait à la Chambre des représentants que les gouvernements doivent parler à haute voix dans les moments actuels. « C'est le seul moyen, ajoute le *Liberal*, pour que le pays sache la vérité. »

Le roi et les ministres restent en permanence à Madrid

L'*Imparcial*, parlant des déclarations que doit recevoir le consul d'Espagne à Cardiff des survivants du *Caraca*, dit :

« Il est difficile de prévoir le nombre de jours qui doivent s'écouler jusqu'à la réception de la réponse du consul, mais entre temps, et jusqu'à ce que l'affaire soit totalement réglée, le souverain ne fera aucune des excursions annoncées et les ministres resteront à Madrid. »

La délibération fut solennelle

Le même journal, résumant la réunion du conseil d'hier, déclare :

« Aucun fait sensationnel ne fut communiqué par la note officielle, mais la délibération des ministres fut solennelle, voire même de haute importance, et quand la décision finale surviendra tous les ministres se trouveront à Madrid. » — (Havas.)

M. Poincaré visite les pays libérés par les armées Debeney et Humbert

Le Président de la République, accompagné de M. Lebrun, ministre du Blocus et des Régions libérées, a visité, hier, un grand nombre de communes qui viennent d'être libérées par les armées des généraux Debeney et Humbert.

Il a examiné avec le ministre les conditions dans lesquelles pourront être rapatriés les habitants.

Le Prix Audiffert attribué par l'Institut à M. Hoover, l'organisateur du ravitaillement de la Belgique et de la France envahies

Au cours de la séance qu'elle tenait hier, sous la présidence de M. Weischnger, l'Académie des Sciences morales et politiques, sur le rapport de M. Bourgeois, a attribué le Grand Prix Audiffert, de la valeur de 15.000 francs à M. Herbert Clark Hoover, administrateur des vivres aux Etats-Unis, pour l'œuvre du ravitaillement des pays envahis de la Belgique et de la France dont il est l'organisateur et le président.

LA CHASSE



— Alors, vous n'avez pas même eu un lapin, ce matin ?... Moi, j'ai pris trois villes et soixante-douze villages !... — (Dessin de KERN.)

LE MUTILÉ tueur de Boches

L'héroïsme du sous-lieutenant Weismann

Le sous-lieutenant Weismann était alors dans l'infanterie ; une grenade, lancée dans ses jambes, éclata : il eut un pied complètement emporté. De l'autre, il ne reste que le talon. Il parvint à guérir. On le proposa pour la réforme. Il refusa :

— Comment, dit-il. C'est au moment où, mutilé, j'ai plus soif que jamais de me venger d'une injure personnelle qu'on m'enlèverait ce moyen ? Non, pas de réforme ! Je laisserai le Boche. Je l'ai prouvé en me battant comme je l'ai fait. Maintenant, il faut qu'il paye les membres dont il m'a privé !

Et c'est ainsi que Weismann fut versé dans l'aviation en qualité de bombardier. Certes, quand le jeune homme arriva en escadrille ses camarades admirèrent son acte, trouvèrent qu'il avait « un cran énorme », mais ils avaient peu d'espoir en l'avenir aérien du nouvel observateur. Les équipages de bombardement de jour, cibles constantes des chasseurs boches, ont fort à faire pour se dégager de l'étreinte adverse ! A ce moment-là, bien peu de pilotes désiraient emmener Weismann comme compagnon de route.

Il en est qui se devourent. Ils reviennent en admiration. Et maintenant chacun voudrait bien avoir ce héros à bord. Oui, mais il fait équipe avec le capitaine Jannekeyn, qui sait la valeur de son collaborateur et le garde jalousement. Tous deux forment un tandem qui rappelle celui du commandant Vuillemin et du lieutenant Dagnaux, à la jambe de bois, c'est tout dire.

Les exploits du sous-lieutenant Weismann sont légion.

Ce héros, jusqu'ici, a accompli un nombre considérable de bombardements. La centaine approche à grands pas. Il s'est en outre spécialisé dans les attaques à la mitrailleuse à ras de terre. Le 31 mai dernier, lors de l'avance boche, il attaqua une batterie qui se préparait à ouvrir le feu, près d'Oulchy-le-Château. Il réussit à mettre les servants en fuite, tout au moins ceux qu'il n'avait pas tués. Le 20 août, il se signala en effectuant trois bombardements dans la même journée.

Et, ce qui ne gâte rien, au cours de ses randonnées, il a abattu officiellement trois avions, dont un en flammes, celui qu'il choisit dans le groupe de vingt qui attaquaient son escadrille.

Tel est le grand héros que vous ignorez sans doute, hélas !

Le capitaine Jannekeyn, pilote du sous-lieutenant Weismann, est digne de son observateur. Au début de la guerre, il était lieutenant et commandait un escadron de cuirassiers à pied. Il obtint à ce titre deux splendides citations. Passé dans l'aviation, il devint bientôt chef d'escadrille, et les succès qu'il partagea avec Weismann prouvent sa valeur. — Jacques Mortane.

De leur côté, les ballons captifs firent 66 sorties pour patrouilles et 114 pour éclairages de dragueurs, soit 4.408 heures d'ascension.

En juillet, l'activité des diverses organisations aériennes fut également très intense. Les ballons captifs furent en action pendant 5.540 heures, les dirigeables pendant 1.311 et les avions et hydravions pendant 7.432 heures ; 485.330 milles furent survolés par les patrouilles maritimes de l'air.

L'ennemi fut attaqué onze fois en juin et quatorze fois en juillet.

Sur les champs de bataille de la mer

La dure vie du large

(De l'enquête spéciale du Petit Journal)

En mer... Août 1918. — Et ce qui fait que les enfants de France ont tant souffert et se sont tant donnés depuis quatre ans, c'est qu'il n'y a pas seulement ceux de la terre, mais ceux de la mer aussi.

Alors que les armées de Foch reprenaient barre sur celles de Ludendorff, que des victoires qui, en d'autres termes, eussent fait pavover notre capitale, s'inscrivaient sur nos tablettes nationales, avec les autres, avec ceux d'au delà des côtes, je naviguais.

Ah ! Maître ! qui veillez à la grandeur de la patrie, qui que vous soyez, faites que jamais pour mériter ma place de Français, je me voie contraint de devenir matelot ! La route qu'ils suivent est terrible. Nos bateaux de guerre qui, par leur défense, multiplient la force guerrière du continent sont tous petits. Chasseurs, canonnières, torpilleurs, chalutiers, dragueurs sont d'étranges tranchées mouvantes, ou, coude à coude, veillent, souffrent, fondent, succombent ou vainquent les pompons rouges. Ils ont tous les tourments : il y a les flots qui les secouent, les roulent et, régulièrement, d'un mal insupportable, leur fouillent l'estomac ; il y a les machines où dans l'écœurante odeur d'huile rance, sous 70 degrés de chaleur, dans le tintamarre des moteurs, ils grissent, reboulonnent, surveillent, repèrent à chaud les avaries, douze heures par jour en deux fois. Les douze autres heures, ils les passent à manger, sous une pluie de charbon, leur riz et leur sardine. « Qu'importe le manger, pourvu qu'on ait le QUART ! » disent-ils, et à s'étendre sur les caillouteux du pont où le sommeil dangereux vient les délivrer ; il y a les chaufferies où, sort déloyal et prématuré, des hommes qui ne sont pas encore morts en état de péché mortel descendent, pour y vivre, la moitié d'un jour.

Leurs chemins qu'on suit de loin sur la mer, comme sur terre la trace des limaces, sont marqués de leur martyre. Ici, à l'endroit même où nous passons, voilà neuf jours sauta un chalutier dragueur. Il avait découvert une mine allemande, il la traîna dans son file, mais un sous-marin était proche. Et nos avions guettaient le pirate. Ils le voient, lâchent leurs bombes ; l'une d'elles s'abat sur la mine, la mine explose et le chalutier, éventré, descend dans les profondeurs. Là où nous passons encore il y eut rencontre de nuit. Deux convois naviguaient. Il faisait sinistrement noir ; un paquebot heurte un convoyeur. Adieu le petit coureur des flots ! Mais le convoi continua et l'Entente fut ravitaillée. Ici c'est plus terrible mais c'est plus grand. Un sous-marin éperonne une canonnière. La canonnière est défoncée. Les hommes vont être sauvés, sauf deux. Ces deux-là, dans les soutes ne peuvent plus faire jouer la trappe de sortie. Leurs camarades, à coups de hache, pour les délivrer, entaillent le plancher. Malheur ! Des poutres, les unes contre les autres, sont dessous. Impossible aux hommes de se glisser entre elles. Ils peuvent juste passer la main. Leurs camarades doivent quitter le bord perdu par la barque, et au fur et à mesure qu'ils évacuent, déchirés, ils serrent les deux mains qui tendent par delà la prison en train de sombrer.

CHEZ NOS AS

— Le lieutenant américain Tobin vient d'abattre son 5^e avion. Il est intéressant de noter avec quelle rapidité il a obtenu ce résultat. Sa première victime tomba le 11 juillet 1918. Elle était en flammes, de même que la seconde (16 juillet). Le 1^{er} août, un troisième boche tomba (3^e). Le 10 août, c'est le tour d'un fokker qui s'écrasa dans les environs de Montsec (4^e) et le lendemain le 5^e suit. Au cours de ce dernier combat, le lieutenant Todd, compagnon de patrouille de Tobin, disparaitrait.

A l'heure actuelle, le palmarès américain s'établit ainsi : lieutenant Putnam (12 victoires), capitaine David Peterson (6), major Thaw (5), adjudant Parsons (5), lieutenant Douglas Campbell (5), lieutenant Weismann (5), lieutenant Rickenbacker (5), lieutenant Tobin (5), lieutenant Porter (4), etc. Et l'on peut assurer, quoi qu'on prétende, que si les Américains sont aussi remarquables dans la chasse que dans le bombardement, ils le doivent à leur entraînement intensif qui leur permet de faire des vols de guerre dès leur arrivée en escadrille.

Le 25 août, une patrouille de 8 monoplaces boches s'attaqua à 3 de nos triplances R 11. L'ennemi pensait triompher aisément. Il se trompait : l'un des adversaires fut abattu, les autres s'enfuirent. Sur un autre point du front, 12 monoplaces assaillirent 3 bréguets de reconnaissance. Résultat : ils furent bientôt battus en retraite sans avoir réussi à granger les nôtres dans leur mission. — J. M.

Leur chemins qu'on suit de loin sur la mer, comme sur terre la trace des limaces, sont marqués de leur martyre. Ici, à l'endroit même où nous passons, voilà neuf jours sauta un chalutier dragueur. Il avait découvert une mine allemande, il la traîna dans son file, mais un sous-marin était proche. Et nos avions guettaient le pirate. Ils le voient, lâchent leurs bombes ; l'une d'elles s'abat sur la mine, la mine explose et le chalutier, éventré, descend dans les profondeurs. Là où nous passons encore il y eut rencontre de nuit. Deux convois naviguaient. Il faisait sinistrement noir ; un paquebot heurte un convoyeur. Adieu le petit coureur des flots ! Mais le convoi continua et l'Entente fut ravitaillée. Ici c'est plus terrible mais c'est plus grand. Un sous-marin éperonne une canonnière. La canonnière est défoncée. Les hommes vont être sauvés, sauf deux. Ces deux-là, dans les soutes ne peuvent plus faire jouer la trappe de sortie. Leurs camarades, à coups de hache, pour les délivrer, entaillent le plancher. Malheur ! Des poutres, les unes contre les autres, sont dessous. Impossible aux hommes de se glisser entre elles. Ils peuvent juste passer la main. Leurs camarades doivent quitter le bord perdu par la barque, et au fur et à mesure qu'ils évacuent, déchirés, ils serrent les deux mains qui tendent par delà la prison en train de sombrer.

Vous racontez ces terribles choses parce qu'il faut que l'on sache que la patrie, pour son sauvetage, crucifie aussi

les marins. Ce n'est pas une traversée heureuse que l'on a pu faire, où la mer caressante fut traitressement calme, qui peut donner le droit de juger les combattants du large. Est-ce que le monsieur qui vient de boucler en automobile une heureuse journée sur le front peut, par la grâce de quelques ombes tombés alentour, trancher sur la vie des poils ? Au large, ce monsieur est le passager. Ah ! passager, mon frère, que dirais-tu si tu roulais sur les petits bateaux qui veillent sur toi pendant que tu dors ?

Le rêve irréalisable

Il n'y a pas que cet héroïsme. Il en est un autre, celui-là moralement terrible dans notre armée de mer. Il est, dans une rade du proche Orient, entre deux côtes, l'ère toute d'orangers, l'autre toute de rochers farouches, une grande flûte qui, lorsque par un après-midi de dard de soleil, elle se présente, sous ses vastes tentes qui la préservent du soleil, dormit comme d'immenses lézards apaisés. Ce sont nos gros bateaux au guet de Corfou : dreadnoughts, cuirassés, croiseurs.

Elle en fait des rêves, cette flûte impatiente ! Elle l'a couru, la Méditerranée et l'Adriatique ! Elle en a brûlé du charbon ! L'ennemi n'est pas sorti. Au début, dans les temps lointains des grandes courses du large, elle comptait sur son rendez-vous ; comme il se faisait attendre, elle le provoquait : ruses, audaces, elle jouait de tout, mais aucune ride sur l'eau du côté de Pola ! Elle rageait, provoquait de nouveau : le désert persistait. Alors elle alla se blottir. Elle se mit à l'endroit où, les temps pour son héroïsme devenant meilleurs, elle ne pourrait pas manquer le passage de l'Australienne. Et elle attendit. Elle attend encore.

Je viens de la voir. Elle est là chaque jour aussi prête que la veille. Elle est là, vivante d'une abnégation monastique pour sa tâche qu'elle n'entrevoit plus qu'à peine.

Loin du pays, s'aguerissant sans arrêt pour un jour glorieux qui ne viendra peut-être jamais, elle s'exerce, veille, et, avec rien, par devoir impératif, quotidiennement remonte son moral. Ce sont les soldats du rêve irréalisable.

En cage, entre leurs filets, ils se rongent le sang perpétuellement insatisfait. Ils ont parfois des espoirs qui, subitement, transfigurent la face des marins et des officiers. C'est une nouvelle prétendant que la flûte d'Autriche va se déplacer. Vont-ils la saisir ? La nouvelle ne se confirme pas. Quand un hasard permet à un Rizzo, heureux capitaine italien, d'attaquer crânement l'ennemi et de le saigner, notre flûte frémit. Serait-ce un signal ? C'est le contraire. Si elle avait eu des velléités, l'Australienne, diminuée par ce coup, les abandonnerait. Alors ? Alors, notre marine enchaînée fait appel à sa plus stoïque soumission et, l'âme désolée mais intacte, toujours, reprend sa faction... car si elle n'était pas là !

Albert LONDRES.

Les crimes allemands à Senlis

Senlis célébrera aujourd'hui le quatrième anniversaire des crimes par lesquels, comme partout, les Allemands marquèrent leur passage, dans cette malheureuse ville, au début de septembre 1914. Le curé-archiprêtre de Senlis, Mgr Dourlent, qui dira la messe à la cathédrale, a assisté à ces heures tragiques. Aujourd'hui encore il ne sait à quel mobile obéit l'ennemi en lui laissant la vie, alors que les soldats boches l'avaient emmené comme otage et paraissent lui réserver le même sort qu'au maire de Senlis, fusillé sans l'ombre d'un prétexte.

Mgr Dourlent, le visage encore jeune, le regard vit sous les cheveux tout blancs, nous disait hier avec une charmante simplicité : — Un officier allemand s'adressa à moi, lors que l'on m'eut ramené à Senlis, pour exiger des réquisitions. Je lui répondis que je n'avais aucune qualité pour lui donner satisfaction. — Je m'adressai à vous, dit-il, parce que le maire est en fuite... (or ils l'avaient fusillé la veille et ce besoin de jeter la soupçon sur leur victime est bien caractéristique). — Chez nous, continua l'Allemand, en l'absence du bourgmestre c'est le pasteur qui dirige l'administration de la commune. — Je lui fis comprendre qu'il n'en était pas de même en France. Mais je n'en avais pas fini. Il prétendait ensuite que des habitants du pays avaient tué sur les troupes allemandes du haut du clocher de la cathédrale. — C'est faux, lui dis-je et je vous en donne la preuve car voici, dans ma poche, la seule clef qui donne accès au clocher. Elle ne m'a pas quitté une seule fois.

La fermeté de Mgr Dourlent est finalement raison de l'insistance de l'ennemi.

Le 4^e anniversaire de la Marne

La solennité commémorative du 4^e anniversaire des victoires de l'Oureq et de la Marne, organisée par l'Association des combattants de la grande guerre, sera présidée par le général Maunoury, le vainqueur de l'Oureq, en présence des membres du gouvernement et des ambassadeurs alliés. Elle aura lieu dimanche 8 septembre, à 2 heures, au Trocadéro, avec le concours de la musique de la garde républicaine et d'artistes de l'Opéra, de l'Opéra-Comique et de la Comédie-Française. L'entrée sera gratuite sur présentation de cartes, qui sont délivrées au siège de l'Association, 31, rue Saint-Antoine.

FEUILLETON du Petit Journal du 1^{er} Septembre 1918

— 7 —

LE PAGE ROSE

RÉSUMÉ DES FEUILLETONS PRÉCÉDENTS

Pour avoir la capitale de son fils, le duc de Reichstadt, Marie-Louise a obtenu du gouvernement autrichien de placer près de lui comme aide de camp un ancien capitaine aux hussards de la Garde impériale, Dumoulin, qui, à la chute de l'Empire, s'était réfugié en France, au Palais-Royal. La fille de Dumoulin, Francine, qui, enfant, joua aux Tuileries avec le Roi de Rome, a accompagné son père jusqu'à Vienne, mais elle n'est pas autorisée à aller à Schenbrunn. Pour l'empêcher d'y aller, elle a demandé à sa tante, la comtesse de Reichstadt, de lui faire passer un message. Or, un homme de la police s'est présenté à l'hôtel où logeait Francine et lui a ordonné de le suivre. Dumoulin vient de raconter cette mystérieuse aventure au duc de Reichstadt, quand se présente M. de Radowitz, l'intendant du château — ou plutôt le gérant du fils de Napoléon.

LIVRE PREMIER
Schenbrunn (Suite)

— Ma mère, également, et la capitale est en joie, acheva le petit duc. Merci, monsieur de Radowitz. Passez, je vous prie, à la nouvelle du jour, celle qui intéresse particulièrement le colonel Dumoulin ! Il allait

Les escroqueries et les crimes du courtier Girard

Importantes découvertes

Auxes de Mme Douéteau

Nous avions annoncé, nos lecteurs s'en souviennent, qu'au cours de l'enquête à laquelle nous nous étions livrés au sujet des escroqueries du courtier Girard et aussi de ses crimes, nous avions appris que Mme Douéteau s'était rendue, le lendemain de l'arrestation de son amant, chez sa courtière et amie, où elle avait détruit, dans les water-closets, des mystérieux objets, puis brûlé, dans le fourneau de la cuisine, des papiers compromettants.

Nous avions raconté alors comment nous avions découvert, dans le fourneau de cette courtière, des fragments de papiers pharmacologiques auxquels adhéraient encore une étiquette rouge portant le mot « poison ».

M. Faralio, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu hier chez la courtière de Mme Douéteau, Mlle Pérouse Boiadjan, demeurant 14, rue du Colonel-Moll, chez laquelle il s'est livré à de minutieuses recherches qui ont amené les plus intéressantes découvertes.

En effet, en plus de l'étiquette dont nous avions parlé, M. Faralio en a trouvé d'autres portant le mot « strychnine ». Le commissaire a également découvert des fragments d'ouvrages traitant des toxiques et indiquant les moyens de les employer. Dans le siphon des water-closets, M. Faralio a également trouvé de nombreux objets présentant le plus haut intérêt, tels qu'un tube de bouillon de culture contenant les bacilles du « charbon » et des instruments destinés à l'ensemencement des microbes.

Le commissaire emporta ces objets et les remit à M. Bonin, juge d'instruction chargé de l'affaire, et transmit au magistrat les déclarations de Mlle Pérouse, qui, disant-elle à nouveau, n'est aucunement compromise dans cet affaire.

En possession de ces pièces, M. Bonin fit venir à son cabinet Mme Douéteau et, en présence de son défenseur, M. Campinchi, lui a fait subir un interrogatoire des plus serrés.

Pressée de questions, la maîtresse de Girard finit par faire les aveux les plus complets et déclara : — C'est vrai, c'est sur la demande de Girard que, le lendemain de son arrestation, je me suis rendue à la Société Générale, rue Réaumur, et nous avons un coffre-fort. Conformément à ce qu'il me disait, j'ai pris dans le coffre tous les papiers et objets qu'il m'avait indiqués.

« Parmi ceux-ci se trouvaient des ordonnances de médecins, de la morphine, des boîtes contenant de la poudre blanche, deux tubes assez gros, contenant une substance inconnue de moi, des cachets et des tubes pour la culture des microbes du charbon.

A ce moment, Mme Douéteau se mit à pleurer abondamment et poursuivit ses aveux : — Ces tubes, ces cachets, ces boîtes, chez mon amie Pérouse, et profitant que, prise par des clientes elle ne pouvait s'occuper de moi, j'ai jeté dans les cabinets toutes les drogues, les poisons, les fioles et les tubes. Ensuite, dans la cuisine, j'ai brûlé deux volumes de médecine légale, des ordonnances de médecins, etc. »

Ces découvertes et les aveux de Mme Douéteau viennent fortifier l'accusation d'empoisonnement portée contre Girard. Mlle Pérouse, morte dans les mystérieuses circonstances que nous avons relatées.

Le maire de Valenciennes va être rapatrié

Il résulte d'une lettre adressée par M. le ministre des Affaires étrangères à M. Bersez, sénateur du Nord, que d'après une communication du gouvernement allemand, M. le docteur Tauchon, maire de Valenciennes, actuellement en territoire occupé, fera partie d'un prochain convoi d'évacués pour la France libre.

INFORMATIONS MILITAIRES

La ration de viande des pilotes et élèves pilotes, dans l'aviation. — En raison du travail particulièrement pénible auquel sont astreints les pilotes et élèves pilotes des écoles d'aviation, il a été décidé que le taux de la ration de viande serait porté pour eux de 350 à 400 grammes.

Pour les mutilés du bras droit. — Nous croyons utile de signaler à ceux qui ont perdu leur main droite sur les champs de bataille, l'intéressante méthode d'écriture pour la main gauche de M. Louis Meurville. C'est le système le plus simple et le mieux mis à la portée de tous. Des figures nombreuses donnent les indications les plus précises sur la façon de disposer la main, de tenir la plume, de décaler le bras, le bras, le service de l'armée « belge » a répandu dans tous les hôpitaux belges la méthode de M. Meurville. C'est le meilleur éloge que l'on puisse en faire. En attendant que l'initiative du Service de santé belge soit imitée par le Service de santé français, les blessés qui désirent se procurer gratuitement la méthode de M. Meurville peuvent s'adresser aux œuvres créées pour leur venir en aide.

A propos de l'affaire Malvy

On nous communique la note suivante : « Malgré les ordres formels qui avaient été donnés par la censure depuis plusieurs semaines, un journal du matin a publié une liste des sénateurs qui avaient voté pour ou contre la condamnation de M. Malvy. »

Une telle publication ne peut présenter aucun caractère d'authenticité. »

CONTES DU "PETIT JOURNAL" L'ASSURANCE

Le père Gényot. — Michel Gényot, membre de l'Académie des Beaux-Arts, section de musique, commandeur de la Légion d'honneur, — souriait dans sa vieille barbe, et il hochait la tête :

— Eh ! mon pauvre petit, que me chantes-tu là, et quelle illusion est la vôtre ? La renommée ? La réputation ? Etre un homme connu, porter un nom qui s'imprime dans les journaux et une tête dont l'image se débite en cartes postales ? Tout cela ne rapporte que des corvées, et n'aboutit, en somme, qu'à restreindre notre liberté. Je ne me rappelle qu'une seule occasion de ma vie où ma notoriété me fut réellement utile, et ça remonte loin : c'était au temps heureux de la misère, de la lutte, et du premier succès.

L'Opéra-Comique venait de représenter mon *Isoline* ; les critiques m'avaient couvert de fleurs ou accablé d'injures : en une semaine, l'écho de mon nom traversait la Manche et l'Atlantique ; je devenais une personnalité internationale, presque une gloire nationale. Je n'en étais d'ailleurs guère plus riche, puisque les bénéfices pécuniaires de mon œuvre, conformément à une coutume invétérée, s'en allaient chez mon éditeur : c'est une très vieille habitude que l'argent a prise et qu'il garde, depuis les temps les plus reculés, d'aller chez les éditeurs plutôt que chez les auteurs.

Donc, je restais pauvre tout en devenant célèbre. Sur ces entrefaites, ma mère mourut. Des cousins à elle, assez peu fortunés et qu'elle aimait beaucoup, l'avaient entourée de soins et de tendresse. Leur affection la touchait fort ; leur désintéressement lui semblait méritoire, et leur situation difficile ne l'intéressait pas moins ; leur fille unique, dont elle était marraine, la préoccupait plus que tout. Ma mère disait souvent : « Par le temps qui court, les filles sans dot ont bien du mal à se marier... » Les parents de la petite Madeleine soupçonnaient : « A qui le dites-vous, chère cousine ? » Et les cousins Seysset tournaient vers leur filleotte un regard chargé de tristesse. Quelquefois même ils ajoutaient : « Un garçon, ça se débrouille toujours, surtout quand il est doué, comme votre fils. » Et ils tournaient vers ma photographie un regard chargé d'admiration.

Entre temps, ils me dénigraient, par pure amitié, déplorant qu'un jeune homme, issu d'une famille bien pensante, eût choisi une carrière de bohème, pour ne pas dire de bohémien.

Les choses en restaient là. Je le croyais du moins, et tout porte à croire qu'elles en restèrent là pendant plusieurs années, au cours desquelles se poursuivait en catimini, au coin du feu ou dans le jardin, le travail quotidien de la suggestion. Ma mère, fort pieuse, m'écrivait de temps à autre des lettres attristées, qui m'engageaient à changer d'existence et à gagner ma vie. En conséquence, j'évitais de lui demander aucun subside, et je me débrouillais. Dieu sait comme : j'ai même composé des romances pour les cafés-concerts ! Bref, si la mort de maman fut pour moi un grand chagrin, son héritage allait m'être d'un grand secours.

Mais voilà que l'héritage était nul. Dans le secrétaire, à la banque, chez le notaire, rien. L'actif de succession ? Egalé zéro. Je n'en revenais pas. Les cousins eux-mêmes disaient : « Comme c'est curieux ! » Des obligations diverses qui avaient autrefois constitué le capital, je ne retrouvais qu'une trace : elles avaient été vendues à telle date récente ; ma mère en avait touché le montant, et ce montant avait disparu. Comment ? Mystère. Quelle énigme. L'hypothèse d'un vol n'était pas admissible, et je ne m'y arrêtais pas une minute : les cousins Seysset étaient gens incapables d'un acte puni par les lois ; ma mère ne recevait qu'eux, et jamais, d'ailleurs, elle n'eût consenti à garder chez elle, fût-ce une seule nuit, des sommes importantes. La possibilité d'une donation en vires ne soulevait pas les mêmes objections ; j'interrogeai successivement le notaire, les cousins, demandant s'ils n'auraient pas eu, par hasard, connaissance... Le notaire répondit : « A mon égard, absolument rien. » Les cousins répondirent : « Elle ne nous a pas donné un centime de la main à la main. »

C'était net. Je me perdais en conjectures. Il m'aurait fallu les conseils de quelque Sherlock Holmes. Un de mes camarades, romancier de son état, me dit : « Il y a le truc de l'assurance. »

« L'assurance ? »

Il m'expliqua : à la caisse d'une certaine compagnie, le donateur dépose une certaine somme, un bénéfice d'une certaine personne qui, plus tard, dans dix ans, dans quinze ans, à sa majorité, à son mariage, touchera le double, ou tant plus tant... ce qui permet au bienfaiteur de déclarer : « Je n'ai rien donné », et au bénéficiaire d'affirmer : « Je n'ai rien reçu. »

Tout d'abord, j'avais rejeté cette hypothèse vaine d'une supercherie, mais, en dépit de moi, elle me traitait par la cervelle ; et tout d'un coup, la nuit, je me souvins très

nettement d'avoir touché, parmi les papiers de ma mère, une forte enveloppe jaune, vide, qui portait l'en-tête d'une Compagnie d'Assurances... Laquelle ? Il y en a tant, françaises, anglaises, américaines ! Le siège de celle-là était mentionné sur l'enveloppe. Ma mémoire consentait à me fournir ce renseignement, mais se refusait à le compléter de façon plus précise. Cependant, l'idée me hantait. Je pris un Bottin, où je relevai la liste des assureurs dont les bureaux sont installés en la dite rue ; dans le nombre figurait une importante société, une firme de tout repos, fort accréditée dans la bourgeoisie provinciale.

— Si j'essayais d'y aller voir ? Mais on me fermerait la porte au nez. Ces gens-là refuseront de me faire des confidences. Il m'aurait fallu une introduction, un prétexte. J'étais lancé en plein roman-feuilleton, à la manière d'un détective. Bravement, je me présente aux bureaux de la respectable Compagnie, et bravement je demande à parler au Directeur lui-même. Avec majesté, je fais passer ma carte. On m'introduit, et je trouve, dans un grand salon tendu de vert, un monsieur jeune encore, mais chauve, qui se lève et qui vient à moi, avec une mine épanouie.

— Est-ce bien au compositeur Gényot que j'ai l'honneur de parler ? Asseyez-vous, de grâce. Quelle heureuse fortune pour moi ! Je suis un admirateur passionné de votre œuvre.

Et tout de go, l'aimable homme me raconte que la musique fait sa joie, qu'elle le console des chiffres, qu'il assistait à la première d'*Isoline* et que son enthousiasme a bataillé pour moi. J'avais un peu honte, maintenant, d'exploiter une sympathie artistique qui nous mettait en confiance, et de m'abuser pour arracher perfidement à ce monsieur la confidence d'un secret professionnel. Mais quoi ? J'étais venu, il fallait parler. Je patageai dans un remerciement ému, et M. le Directeur me demanda enfin quel objet lui valait l'honneur de ma visite.

— Peut-être une simple erreur, monsieur. Voici. Je désire contracter une assurance. Ma mère, Mme veuve Gényot, m'a vivement recommandé une Compagnie avec laquelle, déjà, elle a personnellement traité, et dont elle se loue ; elle m'a donné l'adresse, que j'ai perdue, mais qui est la vôtre, si je ne me trompe. A tout hasard, je suis venu.

— Et vous avez bien fait. Nous allons vérifier. Trop heureux je serais de vous garder chez nous.

Il appuya sur un bouton électrique ; l'huissier se présente.

— Qu'on recherche s'il existe une police au nom de Mme veuve Gényot ; qu'on me l'apporte.

Je me sentais pâle, avec la gorge si sèche que je n'aurais pas pu donner le la. Pour attendre le retour du commis, M. le Directeur reprenait d'*Isoline*, mais je ne l'entendais guère. Je ne pensais qu'à une chose : l'huissier allait-il, oui ou non, revenir les mains vides ? Enfin, il reparut. Il tenait dans sa dextre un dossier vert comme ! Mon héritage était retrouvé ! Cet homme, sans le savoir, me rapportait mon droit de vivre, la possibilité de manger et de travailler ! J'avais gagné !

J'étais hilare ; M. le Directeur le fut aussi.

— Voici, fit-il. Assurance contractée en 1897 par Mme veuve Gényot, au profit de mademoiselle Madeleine Seysset. C'est bien cela ?

— Parfaitement cela, monsieur.

Nous nous quittons en nous serrant la main ; les vertueux Seysset, devant la menace d'un procès en captation, rendent gorge ; et voilà bien l'unique circonstance où la gloire m'a valu quelque aubaine profitable. Encore n'en suis-je pas très fier.

Edmond HARAUCOURT.

LA TAXATION DES HARICOTS

Le préfet de police, après avis du comité de taxation de denrées et substances, vient de prendre une ordonnance pour fixer les prix de vente au détail des haricots dans le département de la Seine.

A partir du 1^{er} septembre, les haricots ne devront pas être vendus au détail à des prix supérieurs aux prix suivants :

Haricots supérieurs, flageolets verts chevriers, 2 fr. 45 le kilo, 1 fr. 95 le litre. Rognots de coq, plats extra, flageolets blancs, lingots, suisses blancs, 2 fr. 20 le kilo, 1 fr. 75 le litre.

Haricots de coq, brézins, gros pieds, cocos blancs plats nature, petits plats, haricots de couleur (sauf les rognots de coq), 1 fr. 95 le kilo, 1 fr. 55 le litre.

Le prix de vente de la margarine

D'autre part, par suite de l'augmentation très grande du prix des matières premières, il est devenu nécessaire d'élever le prix de vente au détail de la margarine.

Par ordonnance applicable à partir du 1^{er} septembre, le préfet de police a fixé ainsi qu'il suit les prix de vente au détail de ce produit :

Margarine-table, 4 fr. 90 le kilo ; margarine-cuisine, 4 fr. 50.

M. CLEMENCEAU visite le Secours de guerre

M. Clemenceau, accompagné des généraux Mordacq et Guillaumet, s'est rendu, hier matin, à la mairie du VII^e arrondissement où il a assisté aux opérations de révision de la classe 20, comme il l'avait fait la veille à la mairie du IV^e arrondissement.

Le président du Conseil a rendu ensuite une nouvelle visite au séminaire de Saint-Sulpice dans lequel l'œuvre du Secours de guerre abrite les infortunées populations que les opérations militaires chassent de leurs foyers.

Conduit par les dévoués organisateurs, MM. Pelletier et Lacôte, directeur et secrétaire général de l'œuvre, M. Clemenceau a visité les principaux services et s'est montré émerveillé des résultats obtenus, résultats que le *Petit Journal* a déjà signalés et qui sont véritablement prodigieux ; de centaines de mille de déshérités ont été soulagés par cette œuvre qui mérite les plus beaux éloges.

Aussi, le président du Conseil a-t-il vivement félicité MM. Pelletier et Lacôte pour leur esprit d'initiative, leur dévouement sans bornes, l'abnégation qu'ils ont faite d'eux-mêmes pour se donner entièrement à cette œuvre de soulagement des misères humaines.

La poste aérienne fonctionne toujours

L'organisation de la ligne postale aérienne Paris-Saint-Nazaire se poursuit avec méthode mais sans hâte à des opérations que les organisateurs ont beaucoup de peine à surmonter, difficultés créées par certains services encore hostiles à cette innovation.

D'autre part, le commandant d'Aiguillon et M. d'Aubigny ne peuvent actuellement disposer du matériel et du personnel indispensables.

Toutes ces difficultés et l'agencement de divers relais ont amené cette semaine un léger ralentissement dans le service qui, d'un deux ou trois jours, fonctionnera avec la même régularité que par le passé.

LES TRIBUNAUX

Le réformé fabriquait des faux billets

Il y a quelques mois était arrêtée pour vol de quelques objets dans un grand magasin de nouveautés, Marie Brue, veuve Laubière qui, fournie, fut trouvée en possession de dix billets de banque de cinq francs, tous faux. Elle déclara que c'était son amant, un réformé de la guerre pour blessure, Camille François Duvalet, qui les lui avait remis. Une perquisition faite au domicile de ce dernier fit découvrir les appareils divers nécessaires à la fabrication des faux billets de banque. Il a comparu hier devant la cour d'assises de la Seine avec sa maîtresse. Après plaidoirie de M^e Alexandre Zévaes, Duvalet a été condamné à 5 ans de réclusion ; la veuve Laubière a été acquittée. Le juge a signé aussitôt après le verdict un recours en grâce en faveur du condamné.

Les premières huîtres sont arrivées aux Halles

La période des fortes chaleurs étant passée, les arrivages de viande sont un peu plus importants. Toutefois, ils sont encore en quantité insuffisante pour répondre aux besoins de la consommation.

Le pavillon de la volaille est mieux fourni que la semaine dernière. Aussi a-t-on pu constater hier une légère baisse.

Le poulet valait de 7 à 8,50 le kilo, l'oie de 4,50 à 5,20, le lapin de 4,80 à 5 fr. Le canard rouennais vaut de 12 à 15 fr. pièce.

Aucun changement dans le cours des légumes.

A la marée, diminution dans les arrivages, hausse sensible sur les prix. Hier sont arrivées les premières bourriches d'huîtres.

LES MORTS GLORIEUSES

M. Pierre Sarjades de Larivière, lieutenant d'artillerie, croix de guerre, a été tué à l'ennemi le 16 juillet.

Le lieutenant au 10^e chasseurs à cheval Hervé de Tournadre, croix de guerre, est mort pour la France. Il était le fils du général de Tournadre, lui-même prisonnier de guerre.

M. Louis Reibell, sous-lieutenant aviateur, chevalier de la Légion d'honneur, est tombé en combat aérien le 1^{er} août, à l'âge de dix-neuf ans.

POUR FAVORISER les importations d'Espagne

Le Ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement a décidé d'accorder aux importateurs d'Espagne, des produits agricoles, des permis d'importation pour les denrées autres que celles dont l'entrée est actuellement autorisée. Mais pour tenir compte, d'une part, des difficultés de transport et, d'autre part, du montant très réduit des sommes susceptibles d'être ainsi mises à la disposition des importateurs sur les crédits alloués au Ravitaillement, ces permis ne pourront être accordés que pour des quantités extrêmement faibles ; en outre, ils seront réservés exclusivement aux négociants français patentés en produits alimentaires ou importateurs habituels, au prorata de la moyenne de leurs importations de 1911 à 1914. Les demandes, accompagnées des pièces justificatives, devront être adressées au sous-secrétaire d'Etat du Ravitaillement, direction des vivres, services d'Espagne, 119, avenue des Champs-Élysées.

LES REPAS A PRIX FIXE

M. Louis Rollin, qui a fait émettre un vœu au Conseil municipal pour la création de repas à prix fixe, vient d'adresser une lettre au ministre du Ravitaillement de laquelle nous extrayons les passages suivants :

Il y a plusieurs mois, monsieur le ministre, vous dénonciez à la tribune de la Chambre les abus pratiqués par un grand nombre de restaurateurs et vous envisagez, pour y porter remède, l'établissement des repas à prix fixe dans tous les restaurants, à côté des repas à la carte qui subsisteraient bien entendu.

Peu de temps après, dans sa séance du 13 juillet dernier, le Conseil municipal, sur ma proposition, par un vote unanime, demandait la prompte application de cette mesure.

Depuis lors, en dépit, hélas ! des discours et des avertissements officiels, les mêmes abus se sont perpétués et s'aggravent encore.

M. Rollin conclut en demandant la réalisation du projet avec contrôle de la préfecture de police.

M. Caillaux restera-t-il à la Santé ou sera-t-il transféré dans un hôpital ?

Nous avons dit, il y a plusieurs jours, que le médecin de la prison de la Santé ayant constaté un amaigrissement sensible chez M. Caillaux et les signes d'un état général peu satisfaisant en avait avisé le directeur de la prison qui, pour mettre sa responsabilité à couvert, en prévint le capitaine Bouchardon.

Le docteur Socquet, médecin du parquet, chargé d'aller visiter M. Caillaux, revint en déclarant que celui-ci était comme beaucoup de personnes du reste artério-sclérotique.

On décida alors, ainsi que nous l'avons dit, de demander au doyen de la Faculté de médecine de désigner deux spécialistes de cette sorte d'affection. Ce furent les professeurs Chaffoud et Gouget, auxquels se joignit le docteur Socquet, qui, désigné, se transporta auprès du député de Marnes. Ils constatèrent de la tension artérielle et préconisèrent un traitement approprié, la d'arsonisation.

Ce traitement peut être appliqué avec les chances de succès qu'il comporte à la prison même de la Santé, ou, au contraire, est nécessaire que M. Caillaux, pour suivre toutes les prescriptions des deux professeurs, soit transféré soit au Val-de-Grâce, soit dans un établissement spécial. Telle est la question qui se pose actuellement.

Aucune décision n'a encore été prise ; cependant on dit que le capitaine Bouchardon est d'avis que M. Caillaux reçoive ces soins à la prison de la Santé même.

Ajoutons que l'officier rapporteur a entendu, hier matin, M. Pascal d'Aix, ancien consul de France à Genève, au sujet de l'affaire contre le député de Marnes.

Engagements de jeunes gens de la classe 1920

Les jeunes gens de la classe de 1920 qui n'atteindront l'âge de 18 ans qu'après le 28 août 1918 (date à laquelle les engagements pour la durée de la guerre des jeunes gens de cette classe ne seront plus reçus) et qui désirent s'engager pour 4 ou 5 ans, sont autorisés, jusqu'à la veille de la date qui sera fixée pour l'incorporation de ladite classe, à contracter, au titre des corps ne recevant plus des engagements de 4 ou 5 ans, un engagement pour la durée de la guerre, sous la réserve que cet engagement sera converti en un engagement de 4 ou 5 ans, selon le cas, à partir du jour où les intéressés atteindront l'âge de 18 ans révolus. Mention de cette disposition sera insérée dans l'acte d'engagement.

Comme conséquence, l'engagement pour la durée de la guerre qui les lie au service sera résilié de plano du jour de la signature du deuxième engagement.

AU FRONT DEMANDEZ Le Petit Journal AUX COOPÉRATIVES

ECHOS

Le sous-lieutenant Jean Vallée, du 15^e d'infanterie, vient d'être cité à l'ordre de la division dans les termes suivants : « Jeune officier plein de mérite et de sang-froid. Dans un arbut battu, au milieu d'un barrage intense d'artillerie, a conduit sa section dans un ordre parfait, lui donnant le plus bel exemple de tenue. A été blessé en tête de ses hommes. »

Le comité de la colonie tchéco-slovaque de France, dont le siège est 43, rue de Richelieu, fait appel à tous les Français pour entrer en correspondance avec les soldats tchéco-slovaques qui combattent sur notre terre pour la cause commune.

Sur l'initiative du comité Franco-Luxembourgeois, toute la colonie luxembourgeoise de Paris se réunira aujourd'hui dimanche, à 3 heures, aux Sociétés savantes, 8, rue Danton, pour protester contre les fanfalaises de la sœur de la grande-duchesse du Luxembourg avec le kronprinz Rupprecht de Bavière.

— Ma mère ! Ma mère ! Il m'est arrivé de vous maudire : aujourd'hui, je vous bénis !

Il portait à ses lèvres les petites mains du page et les baisait dévotement, comme il eût fait de celles de sa mère... Puis, tourné vers son aide de camp :

— Je ne vous oublie pas, mon cher Dumoulin, et vous aussi, je vous bénis d'avoir songé à me faire revoir l'amie de mon enfance, à mettre cette joie dans ce que ma mère appelle les tristesses de ma solitude.

Et, pour Francine, gardant toujours dans les siennes les mains de sa camarade de jeux :

— Votre père auprès de moi, je n'étais déjà plus seul ; maintenant que je vous vois et que je peux vous revoir chaque jour, il me semble que je retourne tout à fait aux jours enchanterés de mon enfance, et je me sens heureux.

— Oh ! monseigneur !

— Chut ! Ne dites rien ! Laissez-moi rêver un peu que j'ai bien trouvé le bonheur !

Et son cœur à ses lèvres :

— Oh ! qu'il fait bon et beau, ce matin, et comme on est content de vivre ! Et c'est votre présence, voyez-vous, qui fait ce miracle pour moi, et il vous faudra le renouveler souvent, tous les jours, et me laisser croire qu'il ne vous en coûte pas de tenir la promesse que vous avez faite à ma mère...

Brillants succès des Britanniques

La prise du Mont Saint-Quentin et l'occupation du Mont Kemmel

(De l'envoyé spécial du Petit Journal)

Front britannique, 31 Août. — Deux fois par jour, nos vagues de crânes bleus couvrent de nouveaux villages sur la carte et nous sommes stupéfaits de voir tomber des positions naturelles fortifiées comme ce mont Saint-Quentin qui garde Péronne dans une ceinture d'eau formée par la Torthille et par la Somme.

Les Australiens ont brillamment enlevé le mont et ils ont fait au moins quinze cents prisonniers, de sorte qu'ils justifient et démentent à la fois un document allemand traçant d'eux le portrait suivant : « Ce sont des ennemis redoutables habitués à ne faire aucun quartier, ils se glissent à travers les blés avec une athlétique souplesse et ils tuent tout ce qui leur résiste, à coups de grenades ou de balonnette. »

En raison de la prise du mont Saint-Quentin, la ligne de la Somme, celle de la Torthille et celle de Péronne-Bapaume paraissent définitivement compromises.

Cet exploit des Australiens ressemble à celui des troupes septentrionales d'Angleterre prenant d'assaut Thiepval. Dans l'un et l'autre cas, il fallait se mettre à l'eau dans une rivière marécageuse : à la base, l'Ancre, ici la Torthille, et gravir aussitôt des pentes escarpées. Thiepval était une des clefs de Bapaume, le mont Saint-Quentin est la clef de Péronne et de Bouchavesnes. La capture de la garnison souligne l'effet de surprise. Les Boches ne pourront en cette occasion prendre d'avoir opéré une retraite conforme aux ordres reçus. Tout au plus leur serait-il permis d'employer cette expression clichée au sujet de Bapaume ou nous cueillions seulement 50 prisonniers.

A 17 kilomètres de Cambrai

Les communiqués allemands voudraient faire croire à des combats d'arrière-garde parfaitement organisés, mais on voit qu'en général il n'en est rien. L'intérêt de l'ennemi était de tenir longtemps ces points fortifiés de l'Ancre et de la Somme qu'il a lâchés si rapidement. A leur défaut, ils devaient couper les ponts de la rivière canalisée et nous en interdire l'accès, ils n'en eurent pas le loisir. Leur désir de se cramponner à Bouchavesnes et à Sully-Sauviesse est évident, mais la encore ils vont être tournés. On a vu des patrouilles agiles s'infiltrer à Beaulencourt et jusqu'à Transloy. Elles n'y sont pas restées ; nous sommes d'ailleurs allés à Morval, à Vraucourt, à Ecourt-Saint-Mein, à Balenecourt, mais d'autre part nous sommes entrés à l'est d'Arras dans la seconde ligne d'Hindenburg, à Eterpigny, et Cambrai n'est plus qu'à 17 kilomètres. En somme, la situation n'est pas seulement satisfaisante à cause des gains de terrain constamment réalisés ; dans l'ensemble elle fournit, en raison même de l'insécurité de la défense, tantôt des quantités de prisonniers, tantôt de grosses pertes d'ennemis.

Le corps a vu revêtir la chute de Bapaume à fait 800 captifs en 24 heures, une autre corps en a eu 600 dans le même laps de temps, la 3^e armée en est au chiffre de 18.000 depuis nos premiers succès.

Les preuves d'évacuation hâtive sont partout. En voici un frappant exemple : Les Anglais avaient organisé un puits artésien à la Butte de Warlencourt, au moment de la colossale invasion tennonne de la fin de mars ; ils eurent le temps de retirer la magnéto qu'ils y avaient disposée. Les ennemis en installèrent une nouvelle et dans leur présente boucasse, qui surpasse celle qu'ils nous imposèrent, la magnéto ne fut pas démontée ; elle figure parmi les objets capturés.

Il n'y a que les embûches pour lesquelles Michel consent à risquer sa vie, telle cette pompe dans laquelle on trouvait une mine, du côté des lignes françaises.

Le moral tudesque baisse

Le moral des armées tudesques se détériore visiblement ; les conseils de guerre y jugent de plus en plus souvent, parait-il, des officiers subalternes qui refusent de partir à l'attaque. Une circulaire enjoignant aux officiers supérieurs de ne pas hésiter à tirer sur ces poltrons devant les troupes pour faire des exemples. Nous pouvons nous flatter d'avoir le dessus, si ce n'est de vaincre aisément un adversaire qui est loin d'avoir brûlé sa dernière cartouche. Les ressources de l'ennemi ne sont pas si mauvaises que certains optimistes voudraient le faire croire. On vient d'examiner de très près, au point de vue médical, plusieurs centaines de prisonniers. Ceux des anciennes classes récupérées sont des échantillons plus que médiocres, mais par contre les jeunes gens sont en moyenne vigoureux et exempts de tares physiques. S'ils ne manquaient d'entraînement ils feraient d'excellents soldats. — R.-D. de Maratray.

L'usure allemande

Front britannique, 31 Août. — Voici des chiffres qui, mieux que tout récit, montreront dans quelle mesure les troupes allemandes se sont dépensées depuis la grande ruée de mars.

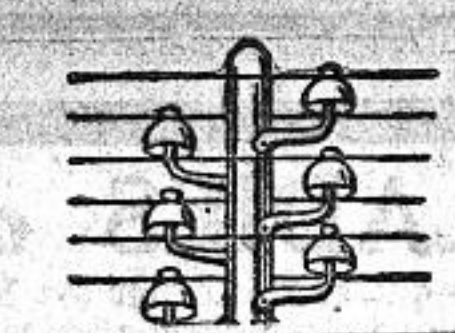
Les Allemands ont engagé dans la bataille de la Somme (21 mars) plus de cent divisions ; dans la bataille de la Lys, une cinquantaine ; dans celle de l'Aisne, une quarantaine ; dans la bataille de Montdidier-Noyon, une vingtaine ; de Champagne, une cinquantaine ; de l'Aisne-Marne, une quarantaine ; de la Scarpe à l'Aisne, depuis le 8 août, une centaine. Au total, depuis quatre cents divisions engagées depuis ce mois de mars pour se faire battre. — (Havas.)

Les Boches ont l'ordre de se faire tuer sur place

30 Août, 16 h. 30. — Le général Mangin a ajouté à ses gains, à l'est de l'Ailette, Villetelle et Courbesvaux, il doit livrer partout de rudes combats. Contre-attaques suivies de nombreuses fluctuations. Les prisonniers déclarent qu'ils ont reçu l'ordre de se faire tuer plutôt que de reculer.

Les mots d'Hindenburg

Bâle, 31 Août. — Les journaux de Berlin disent que le maréchal Hindenburg a répondu au télégramme que lui avaient envoyé ses admirateurs en disant : « Nous arriverons bien au but. »



L'ESPAGNE sera ferme et digne

Madrid, 31 Août. — Parlant de la réunion du Conseil des ministres, le *Liberal* déclare, comme la note officielle l'a signalé, que les ministres ont délibéré longuement sur le torpillage du *Caraca*.

M. Dato en a communiqué tous les détails, ainsi que les circonstances dans lesquelles s'est déroulée l'attaque.

Les ministres ont été d'accord sur le fait que le ministre des Affaires étrangères doit maintenir ferme et digne l'attitude du cabinet de Madrid pour sauvegarder les intérêts nationaux et notamment pour éviter à tout prix la diminution de la flotte marchande espagnole et les graves dommages qui seraient causés au commerce maritime de l'Espagne.

M. Dato a proposé de réunir tous les renseignements utiles avant que le Conseil adopte une résolution définitive, afin que la décision qu'il doit être prise incessamment soit basée sur des arguments positifs qui ne puissent donner lieu à aucune réaction injustifiée et qui démontrent que le cabinet de Madrid, tout en se tenant dans les limites de la neutralité, ne méconnaît nullement ses devoirs pour garantir la vie de l'Espagne.

Le Conseil a accepté la proposition de M. Dato. (Havas.)

L'œuvre de M. Clemenceau jugée par un Américain

New-York, 31 Août. — Parmi les personnalités qui font mouvoir les nations dans la guerre, écrit l'*Evening Mail*, aucune n'apparaît plus magistrale, plus prévoyante que celle de M. Clemenceau. Français dans l'âme, M. Clemenceau a été l'universel représentant de l'Alliance depuis le jour où, jeune homme, il a vu les Prussiens dans Paris, l'opposition absolue de M. Clemenceau à la paix allemande dans la crise actuelle est la continuation logique de sa ferme résistance aux menaces tennones.

En 1918, dans son grand cœur, Clemenceau a juré que la France serait souveraine sur son propre sol comme elle l'est par les triomphes de son intelligence, par l'amour et l'admiration du monde. A 77 ans, cet homme est plein de ressources, de froid, courageux, indomptable. Ses devoirs comme chef du gouvernement dans la période la plus critique de l'histoire de France ne constituent qu'une partie de son activité.

Partout où Français, Anglais, Américains, Belges, Italiens combattent pour la France, M. Clemenceau apparaît pour réconforter le courage, stimuler la résolution, relever l'énergie. Travaillant le jour, il voyage la nuit. Il est à Paris le soir, au front avant minuit, de retour à Paris le matin, frais, vigoureux, infatigable. Aux mensonges tennons de la décadence de la race française, la personnalité de M. Clemenceau est une réponse triomphante.

Le sac de Louvain commémoré au front belge

(Du correspondant du Petit Journal)

Front belge, 31 Août. — Une séance solennelle a eu lieu au théâtre de la Reine, à Vinckom, pour commémorer l'incendie de la ville et de la bibliothèque de Louvain. Le roi, la reine et le prince héritier assistaient à cette grande cérémonie, ainsi que tous les généraux de l'armée belge, le général Lacroix, chef de la mission française ; le prince de Teck, chef de la mission britannique au G. Q. G. belge, et une affluente considérable d'officiers et de soldats.

A l'entrée des souverains, l'orchestre exécuta la *Brabançonne*, puis la phalange artistique de l'Armée de Champagne joua un morceau symphonique. M. Etienne Lamy, secrétaire perpétuel de l'Académie française et président du Comité français, prit ensuite la parole. En termes d'une rare éloquence, il rappela le sac de Louvain et la destruction de sa bibliothèque unique au monde. Ces faits ont prouvé que c'est un besoin pour la race allemande de détruire tout ce qui n'est pas le produit de la prétendue culture germanique. M. Lamy constata alors que les comités internationaux et belges, tant socialistes que catholiques et francs-maçons, ont vainement essayé d'obtenir auprès des groupements allemands similaires une enquête loyale sur le crime de Louvain ; toujours terminée en flétrissant les exactions ennemies.

M. Imbart de la Tour, secrétaire du Comité international fondé pour la reconstitution de la bibliothèque brûlée, en expose alors le fonctionnement. Sa mission principale est de recruter dans le monde entier un appui moral artistique et financier en vue de réédifier la bibliothèque sauvagement détruite.

Le roi fit appeler les orateurs et les remercia au nom du pays et de l'assemblée pour la belle œuvre qu'ils accomplissent.

Le cardinal Mercier affirme la confiance du peuple belge

Rome, 31 Août. — Le cardinal Mercier a écrit la lettre suivante au président de la Ligue italio-belge.

J'ai été très sensible aux sentiments d'attention et de sympathie que vous avez eu la bonté d'exprimer au nom de la Ligue italio-belge et je vous prie d'agréer mes vifs remerciements.

Je sais que vos hommages vont surtout au peuple belge, dont le courage ne peut pas, malgré les épreuves croissantes et qui conserve pleine confiance qu'avec l'aide de Dieu et les secours de ses valeureux alliés, le droit sortira triomphant de cette lutte gigantesque.

Aussi, c'est au nom de mes compatriotes comme en tout non personnel que j'envoie à votre Ligue, et par l'intermédiaire de celle-ci, à tout le peuple italien, l'expression de notre vive gratitude et de notre fidèle affection.

L'amiral Guépratte reçoit la plaque de grand officier de la Légion d'honneur

Toulon, 31 Août. — En présence des autorités françaises, de la régence et du général commandant la division d'occupation de Tunisie, le vice-amiral Guépratte, préfet maritime de l'arrondissement algéro-tunisien, a reçu, à Bizerte, des médailles de l'ancien généralissime Nivelle, actuellement commandant en chef des troupes françaises de l'Afrique du Nord, la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur.

Le successeur de l'amiral Guépratte sera le vice-amiral Darrieus, ancien chef du cabinet des ministres de la Marine de Lannes et Lockroy.

Communiqués des Alliés

Nos avions lancent des bombes sur de nombreux objectifs

Dans la journée du 30 août, des nuages bas et de la brume ont beaucoup gêné les opérations aériennes ; cependant, trois avions ennemis ont été abattus et deux ballons captifs incendiés.

Pendant la nuit et malgré l'épais banc de brume, quelques avions ont pu lancer trois mille cent cinquante kilos de projectiles sur des objectifs de la région de l'est : gares de Conflans, Chambley et Thiaucourt, usines d'Hayange et Karlsruhe à Thionville. — (Officiel français.)

Les Anglais bombardent les docks de Bruges et Zeebrugge

Le 30 août, malgré le temps nuageux, notre service aérien s'est montré actif sur tout le front. L'observation faite par avions et par ballons a été très efficace.

Au cours de la journée, nous avons abattu douze appareils ennemis et contraint cinq autres à atterrir désarmés ; quatre de nos avions manquent.

Nous avons violemment bombardé les docks de Bruges et le môle de Zeebrugge, ainsi que plusieurs objectifs dans la zone de bataille.

Au total, vingt-cinq tonnes et demie de projectiles ont été lancées au cours des dernières vingt-quatre heures. — (Officiel britannique.)

Gares et aéroports bombardés

Londres, 30 Août. — (Officiel.) — Nous avons attaqué le 30 août la gare de Conflans ainsi qu'un aéroport ennemi. Des coups directs ont atteint les hangars, l'aéroport et les chemins de fer de Conflans. L'escadron a exécuté une autre attaque sur les gares de Conflans et de Thionville. Nous avons détruit deux aéroports. Quatre aéroports britanniques manquent.

Londres, 31 Août. — (Officiel.) — Dans la nuit du 30 août, nos escadrons ont attaqué l'aéroport de Boulay ainsi qu'un autre aéroport.

De très bons résultats ont été obtenus et un incendie a été provoqué à l'aéroport de Boulay. Dix tonnes de bombes ont été lancées. Un avion britannique manque.

ITALIEN

Rome, 31 Août. — Commandement suprême. — Dans la conquête de Postina nos patrouilles d'assaut et de « haris » ont fait irruption dans les positions ennemies du mont Maio et ont pénétré profondément, infligeant des pertes graves à la garnison. Les notes sont rentrées ensuite dans nos lignes avec 25 prisonniers, des armes et du matériel capturés à l'ennemi.

Dans la Vallarta, nous avons repoussé par le feu de nos mitrailleuses des groupes adverses qui tentaient de s'approcher de nos lignes sur la gauche du front.

Sur le reste du front, activité modérée des deux artilleries.

BELGE

31 Août. — Pendant ces deux derniers jours, faible activité d'artillerie, sauf dans les zones de Nieuport et de Merckheim, où elle a été assez vive.

Dans la nuit du 30 au 31, une de nos patrouilles, opérant au sud de Dinant, a ramené un prisonnier. Dans la région de Merckheim, une tentative ennemie de pénétration dans nos lignes a été mise en échec par nos feux.

ARMEE D'ORIENT

30 Août. — Activité modérée d'artillerie ennemie sur tout le front.

A l'ouest du Varadar, les troupes britanniques ont réussi plusieurs coups de main et ramené des prisonniers.

A l'est du Varadar, les troupes helléniques ont effectué une incursion dans les lignes ennemies.

17 attaques aériennes sur le territoire allemand

Londres, 31 Août. — Le corps aéronautique indépendant a exécuté cette semaine plus de 17 incursions séparées en territoire allemand, notamment contre l'aéroport militaire de Berlin, les usines de gaz noctif de Mannheim, l'aéroport de Buhl, l'embranchement de chemin de fer de Trèves, la gare de Francfort, la gare et les casernes de Cologne, l'usine de produits chimiques de Saarbrück, l'aéroport de Felperswerth, les gares de Bellenbourg et de Luxembourg, etc., causant des dégâts considérables. Des incendies et des explosions ont été constatés à Saarbrück.

Plus de deux tonnes de bombes ont été jetées d'un seul coup sur Mannheim, qui a été visé de très près. Les incendies suivis d'explosions dans l'usine de gaz noctif.

Un trait saillant du raid de Mannheim a été que l'attaque s'est effectuée à l'altitude très basse de deux cents pieds.

Chaque bombe a été vue atteignant son objectif et a été vue tombant sur le sol. L'impulsion causée par le vol des avions de bombardement à hauteur des toits.

Ce genre d'attaque, vraiment inattendu, a paralysé la tactique défensive allemande, et tel point que tous les aéroports militaires sont restés indemnes de ce raid mémorable.

Et avec cela ?

(Du correspondant du Petit Journal)

Zürich, 31 Août. — Le Bulletin de la Ligue de la patrie allemande vient de publier un nouveau programme de paix pan-germaniste élaboré par le colonel Sommerfeld, ce programme comporte l'annexion de Brice, de Longwy, la démolition des fortifications de Verdun et l'annexion totale de la principauté de Luxembourg.

« Sans doute, observe le colonel, l'énorme majorité de la population luxembourgeoise a des sympathies marquées pour la France, mais ici comme ailleurs c'est l'intérêt de l'Allemagne qui doit décider. » — M. R.

L'héroïsme d'un pompier de Reims

M. Edouard Eloire, adjudant aux sapeurs-pompiers de Reims, reçoit la médaille militaire avec cette belle citation :

A pendant près de quatre années, combattant de nombreux sinistres à Reims. A continué pendant les incendies de l'été 1918, la série de ses exploits à Epexy, notamment pendant les incendies de bombardements des 15, 16, 18 et 19 juillet 1918. A, malgré son âge, fait preuve en toutes circonstances, d'un courage à toute épreuve, d'une abnégation absolue. A été l'objet de l'admiration de tous les pompiers de la ville, de sa cité quatre fois. (Croix de guerre.)

et d'un pompier de Boulogne-sur-Mer

Le général Falque, gouverneur de Boulogne-sur-Mer, vient de citer à l'ordre du gouvernement le chef de bataillon Varlet-Tandré, inspecteur départemental des sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais, commandant la compagnie de Boulogne, chevalier de la Légion d'honneur, pour la raison suivante :

Malgré son grand âge (77 ans), a fait preuve d'une énergie exceptionnelle, est toujours à son poste, à monter le plus grand, dévouement et le plus complet mépris du danger en dirigeant son service au cours de nombreux bombardements aériens de Boulogne, et en particulier, dans la nuit du 1^{er} août, par son exemple et son activité remarquable, bien qu'il ait été privé de ses éléments les plus jeunes envoyés aux armées. (Croix de guerre avec étoile d'argent.)

CE QUE DIT LA PRESSE

L'USURE ALLEMANDE

De la Victoire (M. Gustave Hervé) :

Plus Ludendorff défend avec acharnement la région de Valenciennes, au nord du champ de bataille, et, au sud, les approches du massif de Saint-Gobain, plus il est difficile de monter ailleurs, que puissamment contre-offensives, ce qui serait pourtant pour lui, il le sait, le seul moyen de rétablir sa situation.

Et puis il jette des divisions fraîches pour empêcher la rupture de son front entre Arras et Soissons, mais il n'a rien résolu. Notre invasion du Foch déclenchera ailleurs une dixième ou onzième offensive.

De Qui (L.-Colonel Fabry) :

Peut-être l'usure que nous imposons depuis quelques jours aux meilleures troupes de l'ennemi aura-t-elle ultérieurement les conséquences les plus graves pour lui.

Quello que soit la solidité des plus fortes fortifications c'est la valeur de leurs défenseurs qui fait celle de leurs murailles. A notre tour, nous faisons le siège de la forteresse édifiée sur notre sol par l'Allemagne. Le jour où la garnison aura perdu ses forces et sa confiance, les brèches, si faibles soient-elles, seront irréparables.

Du Radical (L.-Colonel E. Pris) :

Une autre manœuvre doit maintenant jaillir du cerveau du chef pour venir à bout de la résistance allemande. On ne la voit point se dessiner encore, mais ce serait faire injure au commandement que de ne pas supposer qu'elle a fait depuis longtemps l'objet de ses méditations et qu'il la charpentée avec la maîtrise voulue. L'heure de son déclenchement ne saurait tarder. Ses conditions, ses modalités, chacun peut les pressentir ; seule l'heure demeure le secret du chef.

De l'Événement (M. J. de Givet) :

L'ennemi, à l'heure présente, résiste de toutes ses forces contre l'enveloppement général de son centre, contre la chute des deux extrémités de l'immense axe de cercle que forment ses lignes entre la Scarpe et l'Ailette.

Du Matin (Cl. de Cuvier) :

Sur tout le front de bataille, l'offensive allemande se poursuit avec la même ardeur. Les tentatives de manœuvre qui montrent la valeur du commandement à tous les degrés.

Du Figaro (Polybe) :

Nous avons gagné, avec les Américains, une seconde bataille de la Marne. Les Britanniques gagnent une seconde bataille de la Somme.

NOUVELLES DIVERSES

Le ministre de la Marine cite à l'ordre de l'armée française des sous-officiers et marins de la marine britannique, appartenant à l'avis II, au *Thetis* et au *Vindicta*.

Le ministre de l'Intérieur, ancien chef adjoint du cabinet de M. Léon Bourgeois au ministère du Travail, bibliothécaire du Conservatoire des Arts et Métiers, vient de succomber aux suites de blessures reçues sur le front des Vosges à la fin de sa section. Il avait été cité à l'ordre du jour.

La fédération régionale de tourisme « Bourgogne et Morvan », comprenant cinq départements, organise un congrès qui aura lieu, à Dijon, au début d'octobre prochain.

Les cinq millions de « jardins de guerre » privés créés aux Etats-Unis ont produit un demi-milliard de dollars de céréales qui aideront aux exportations de produits alimentaires pour la France.

La commission royale, composée de 22 membres et présidée par lord Semmot, vient d'être nommée pour étudier une proposition tendant à adopter la frappe d'une monnaie décimale, et à présenter un rapport sur ce sujet.

Le général de la Panouse, attaché militaire à l'ambassade de France, a été reçu hier par le roi d'Angleterre au château de Windsor. Le roi lui a conféré les insignes de grand officier de l'ordre de Saint-Michel et Saint-Georges.

M. Jean Crozet, ancien adjoint au maire du seizième arrondissement, suppléant du juge de paix et ancien chef de cabinet de M. Viviani, ministre de la Justice, a été nommé à Gravelle des suites d'une attaque de grippe.

Le Journal officiel publie ce matin un décret et un arrêté relatifs à l'établissement du tableau d'avancement des magistrats des Cours d'appel et tribunaux de première instance.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons le décès de Mme Jules Lemoine, hollaise née de M. de Mame, de M. Paul Cauchez, architecte, et de Mme, grand-mère du capitaine et de Mme Fromentin, le service religieux a eu lieu à Versailles samedi 31 août, dans la plus stricte intimité.

A travers Paris

Une fortune dans un chignon. — M. Henry Doubjuck, 32 ans, commissionnaire en marchandises, demeurant 23, rue Notre-Dame-de-Lorette, engageait, il y a quelques jours, une dactylographe, Mme Lucie Bouissou, 35 ans, demeurant au garni, 4, rue Courty. Hier, M. Doubjuck avait fait venir sa dactylographe chez lui. Sur une chaise de son bureau il avait posé son veston. Etant sorti un moment, la jeune femme s'empara d'un portefeuille placé dans une poche du veston et disparut.

Dès qu'il fut rentré, M. Doubjuck s'aperçut qu'il volait et se mit à la poursuite de Lucie Bouissou. Celle-ci fut arrêtée dans la rue, mais auparavant elle avait eu le temps de rentrer dans un café et de jeter le portefeuille dans les poubelles.

Le commissaire, elle avait volé le portefeuille contenant tous les papiers militaires et commerciaux de M. Doubjuck et déclara n'avoir rien gardé sur elle. On la fouilla et on découvrit, cachés dans ses cheveux, 7.500 francs en billets de banque. Elle a été conduite au Dépôt.

Vol d'objets d'art. — Deux individus correctement vêtus pénétrèrent, hier dans l'après-midi, à la Maison d'Art, 49, boulevard Haussmann, et se faisaient montrer différents objets de valeur, puis s'en allèrent sans rien acheter. Quand ils furent partis, on s'aperçut de la disparition d'un collier d'art de 1.200 francs. On parvint à arrêter l'un des deux voleurs, un nommé Hampe, mais le second ne put être rejoint.

Tuée dans une usine. — Mme Clara Delisse née Caudron, demeurant 14, rue Nationale, a été tuée accidentellement, hier, au cours de son travail, à la raffinerie Say ; elle a eu le bras gauche pris dans un malaxeur à palette, le bras a été complètement sectionné ; elle a expiré peu après.

FAITS DIVERS

2^e arr. — Rue Saint-Denis, on arrête pour vol d'objets de préjudice d'un commerçant du quartier, Jacques Viotier, 41 ans, journalier, et André Hauriaux, 30 ans, sans profession ni domicile fixe. Au Dépôt.

3^e arr. — Rue Monge, M. Victor Cardullin, ouvrier tonnelier, 39 ans, demeurant 28, rue de Buffon, a les deux jambes emmêlées en coopérant à la manœuvre d'un demi-mètre Etat grave. A l'hôpital.

4^e arr. — Les inspecteurs de la sûreté ont surpris en flagrant délit de vol de matériaux dans une usine, boulevard de la Gare, Arthur Linet, 47 ans, journalier, demeurant rue Jeanne-d'Arc, et Théodore Tournier, 45 ans, manœuvre, domicilié rue du Château-des-Rentiers. Tous deux ont été envoyés au Dépôt.

5^e arr. — Quel de Javel, un taxi rose le trottoir et heurte un passant, M. André Duranton, 50 ans, employé de commerce, rue Juge, qui est grièvement blessé. A l'hôpital.

POUR NOS PRISONNIERS

Les personnes de 48 ans

Au nom de l'Association des Familles de prisonniers de guerre, son président, M. Léon Pasqual, député, avait, le 13 août, signalé au sous-secrétaire d'Etat chargé du service des prisonniers de guerre que des prisonniers de guerre âgés de quarante-huit ans révolus étaient en instance au camp de concentration de Mauthausen.

Le sous-secrétaire d'Etat vient de l'informer qu'il a eu connaissance de ce fait et qu'il s'est empressé de prier le ministre des Affaires étrangères de réclamer le rapatriement d'urgence de ces intéressés.

La fin de la neutralité belge

J'ai dit que la Belgique avait renoncé à la thèse avantageuse de la persistance de sa neutralité pendant la guerre, pour un bénéfice plus grand, celui de la victoire. Mais, internes en Hollande s'étant évadés, le gouvernement des Pays-Bas, en effet, sollicité et obtenu du gouvernement du Havre l'engagement de renvoyer en Hollande, ceux qui réussiraient encore à fuir. (Voir l'Avant-garde du 15 juillet). C'était dire que la Belgique ne songeait pas à invoquer la qualité de non-belligérante pour amener la Hollande à lui rendre les troupes belges internées qui dispersées en Hollande. Mais l'avantage de cette attitude apparaît bien vite. Si notre gouvernement prétendait pendant la guerre à la persistance de notre statut de neutre perpétuel, nos ennemis Anstro-Boches eussent pu, lors la paix arguer avec succès que l'invasion de la Belgique n'a pas détruit le traité qui vous fait neutre. Vous l'avez reconnu vous-même, en vous réclamant de votre neutralité, depuis la violation du traité en question. Et vous avez alors cherché le moyen de cette neutralité qui, en vous privant des renforts de toute alliance, vous livrera à nous des que nous aurons l'occasion de vous envahir de nouveau. En somme, c'est le mortel inconvénient de la neutralité perpétuelle qui a été détruit définitivement de notre existence, par le fait que, contrairement à la thèse de MM. Theodoros, Spée et Moreau, nous nous sommes, depuis le 8 août 1914, livrés à la guerre contre la barbarie.

Gérard Harry.

Aviateur carbonisé. — Chartres, 31 Août. — Le pilote aviateur Amour, du centre de Vaux, évoluant au-dessus de Termiers, a fait une chute de 100 mètres. Le réservoir de son appareil s'est enflammé, l'infortuné aviateur a été horriblement brûlé et a succombé.

Accident mortel d'aviation à Buc. — Le maréchal des logis pilote Jehan de Maillet essayait hier un appareil sur l'aérodrome de Buc, lorsque son avion capota à l'atterrissage.

Jehan de Maillet, grièvement blessé, fut transporté à l'hôpital militaire de Versailles, où il a succombé peu après.

LE "TIP" remplace le Beur

2^e r. 101 et 102 kio chez tous les M^{rs} de Comestibles Expédition France franc postal domicile contre mandat : 2 kio 9 fr. 55 ; 4 kio 16 fr. 55. Exp. PELLERIN, 62, rue Rambuteau, 62, Paris.

Assassinée par son amant

Après avoir vécu ensemble pendant dix-neuf ans, le manœuvre Léonard Taffin, 52 ans, et Mme veuve Martinet, née Desmoulin, 55 ans, ont été séparés. Conseiller par ses filles, le mari avait voulu se séparer de sa femme avec un homme qui s'enlirait de

Un exemple à imiter

Les "tontines"

(De l'envoyé spécial du Petit Journal)
Bourg-en-Bresse, Aot. — Chaque fois qu'il m'a été donné de causer avec des ruraux, ils m'ont fait part de déceptions que leur apporte la réquisition de leurs bestiaux.

Les prix pratiqués par l'Intendance ne sont jamais l'équivalent de ceux payés par le commerce libre.
Pour le cultivateur, le baromètre réel du prix de son bétail, c'est le prix payé par le commerce. De là à considérer que chaque bête réquisitionnée à un prix inférieur entraîne une perte sèche pour son propriétaire, il n'y a rien de très naturel.

Qu'on fait les éleveurs pour parer à ce déficit inévitable ? Jusqu'à présent, aucun moyen n'avait été mis en œuvre par eux — ou du moins ils n'en avaient pas eu.
— Or voici que, dans l'Ain, je découvre une initiative des plus heureuses qui tend à remédier efficacement à ce rôle protecteur. La Société départementale d'agriculture, les services agricoles de l'Ain, sous l'impulsion hardie et active de M. Garapon, son directeur, appuyés par l'autorité et le concours avisés du préfet, M. Delphin, ont fondé des tontines, c'est-à-dire des sociétés mutuelles ayant pour objet l'assurance de leurs adhérents contre les pertes pouvant résulter de la réquisition du bétail.

Les tontines bressanes
Jusqu'à présent on ne connaissait pas d'associations à fonds communs destinées à être réparties entre des éleveurs pour les indemniser des pertes subies du fait de la réquisition d'un bœuf ou d'un vœu.
— Dans l'Ain, les « tontines » sont organisées sur les bases suivantes, m'a déclaré M. Garapon, le directeur des services agricoles du département : la caisse de l'association constituée par la somme de ses adhérents qui seraient frappés par la réquisition d'une indemnité proportionnelle au montant du prix fixé par les experts de la commission de réquisition — lisez de réquisition. Cette indemnité est représentative de la perte qui résulte pour eux de l'infirmité des prix pratiqués par l'Intendance.
En somme, ce que nous avons engagé les cultivateurs à constituer, et ce qu'ils ont constitué, ce sont des tontines temporaires à primes variables et payables seulement à l'époque des réquisitions.

C'est en mai 1918 que nos cultivateurs bressans furent invités à se constituer en associations de ce genre.

Comment fonctionnent les tontines
Le cultivateur qui veut faire partie d'une « tontine » s'engage à verser entre les mains du secrétaire-trésorier, désigné par l'assemblée générale et à chaque réquisition de bétail dans sa commune, la cotisation jugée nécessaire par le conseil d'administration. Cette cotisation est fixée pour lui, et pour chaque tête de bétail en sa possession, de telle manière qu'elle permette de payer à ceux qui ont subi la réquisition l'indemnité suffisante pour les dédommager de la perte subie.
L'indemnité est déterminée d'un commun accord par les adhérents de la tontine.

Supposons une commune renfermant 100 têtes de bétail sur lesquelles la réquisition prélèverait 2 têtes tous les mois, au prix moyen de 600 francs. Une indemnité de 10 0/0 de ce prix, de 120 francs, soit 120 francs par mois, pourrait être réglée moyennant le prélèvement d'une prime moyenne de 1 fr. 20 par tête par exemple. Vous voyez la simplicité du procédé. Je puis vous assurer que son fonctionnement n'a causé aucune déception.

Un exemple d'initiative donnée par le département de l'Ain soit suivi dans les autres centres d'élevage français, et l'on verra peu à peu s'aplanir des antagonismes souvent regrettables entre les cultivateurs et les commissions de réquisition. Personne n'y perdrait rien et l'union sacrée y gagnerait beaucoup. — Hector Chénin.

Un congrès des coopératives de consommation

Le 5^e congrès national de la Fédération des coopératives de consommation se tiendra à Paris, salle de la Bellevilloise, 23, rue Boyer, les 22, 23 et 24 septembre prochain.
Des questions d'ordre administratif y seront discutées et le rôle des fédérations régionales et des unions de sociétés, au point de vue commercial, sera envisagé.

Revendications syndicales

Les travailleurs de la marine. — Lundi s'ouvrira, à la Bourse du Travail, un congrès des travailleurs de la marine de l'Etat. Les délégués des ports de Cherbourg, Brest, Saint-Nazaire, Lorient, Nantes, Rouen, Gênes, y assisteront.
Les bouchers coopératives. — Les bouchers employés dans les sociétés coopératives de consommation réclament de la Fédération des sociétés des salaires suivants : ouvriers qualifiés, salaire hebdomadaire, 120 francs ; aides, 100 francs par semaine ; caissières, 55 francs. Ces dernières déclarent en outre qu'une intensification de caisse de 1 franc pour mille leur est due. — Le comité se continue entre les ouvriers employés à la fabrication des sacs à ciment et la maison Saint-Roch. Une nouvelle réunion des chômeurs aura lieu lundi.

LES HAUTEURS D'EAU

Haute-Seine. — Pont de Montreuil, 1 m. 56 ; pont de Melun, 2 m. 73 ; écluse de Vanne, 2 m. 10 ; écluse de Port-Anglais, 2 m. 72.
Basse-Seine. — Pont de la Tourneille, 0 m. 73 ; pont Royal, 2 m. 43 ; pont de Mantes, 3 m. 10 ; barrage de Bezons, 0 m. 42 ; écluse de Suresnes, 4 m. 34 ; écluse de Méry, 2 m. 43.
Oise. — Barrage de Venette, 3 m.
Marne. — Ecluse de Cerny, 3 m. ; écluse de Charent, 2 m. 25 ; écluse de Charent, 2 m. 16.

FEUILLETON du Petit Journal du 1^{er} Septembre 1918

MARIE BONNE-ÉTOILE

DEUXIÈME PARTIE

MÈRE SANS ENFANT

XVI. — Le « Chemin des Aloës » (Suite)

Marie répondit à la question de Chérino :
— C'est parce que ce que contient ce cahier est de la musique de douleur et qu'on pleure souvent quand on est artiste, et ton papa est un grand artiste.

— Oh ! oui, mais moi aussi je serai un grand artiste, parce que souvent j'ai envie de pleurer.

Marie caressa doucement la tête frisée du mignon.

— Pauvre petit — fit-elle — pauvre Chérino !

Mais elle prit le cahier et le parcourut, lisant à même comme un livre.

Puis elle le posa sur le pupitre du piano et le déchiffra d'ailleurs assez facilement.

Elle remit le cahier en place et ne dit plus rien.

XVII. — Talento... Talento...
Plusieurs fois Marie joua avec Péroni des morceaux du répertoire courant.

Chaque fois le violoniste se montrait émerveillé.

— Dou talento !... — proclamait-il — dou talento ! Talento !

Copyright in the United States of America, by Léon Sazie.

COMMENT RENTRER dans les villages abandonnés

A côté des réfugiés à Paris, ceux qui se sont momentanément fixés dans les départements et dont les villages viennent d'être libérés arrivent nombreux dans leurs communes. Ils font le voyage de Paris sans hésiter et sans se munir préalablement du moindre renseignement, tant est grand leur amour du sol natal. Et ils ne doutent pas que l'Allemagne, en étant chassée, ils vont pouvoir immédiatement s'y installer à nouveau.

Hélas ! Ce n'est pas si facile qu'ils l'imaginent. Ils laissent passer presque toujours refusés encore par l'autorité militaire et les communes sont obligées de donner à leurs comités un nouveau permis de transport gratuit pour les faire retourner aussi vite que possible dans leur résidence provisoire. Ceux qui n'ont pas de famille à Paris sont hébergés, en attendant, au Secours de guerre de la place Saint-Sulpice.

Précisons donc que, pour pouvoir rentrer définitivement sa localité, il faut, tout d'abord, écrire au préfet de son département en lui demandant le rapatriement ; si le préfet juge le retour possible, il expédie un bon de transport, gratuit sans lequel il est impossible de rentrer dans la ville ou le village libéré. Mais ces autorisations sont extrêmement rares en raison des mesures d'assainissement à prendre et des difficultés, presque insurmontables actuellement, de ravitaillement qui se dessinent dans les pays non complètement détruits et où les quelques civils qui peuvent y pénétrer un instant sont obligés de demander à la troupe de les nourrir.

Notons cependant qu'à Châteauneuf-Thierry, dont beaucoup de maisons sont inhabitées, un millier de personnes sont déjà rentrées. Le sous-préfet est à sa sous-préfecture et la préfecture aura bientôt achevé sa réinstallation. On se ravitaillera comme on peut à l'aide de la troupe et aussi à l'aide des commerçants. Un habitant de Châteauneuf-Thierry, de passage à Paris, nous a assuré avoir vu vendre un melon vingt francs, une bouteille de vin baptisé « Grave », dix francs. Le « pinard » vaut couramment 2 fr. 75 le litre !

Condamné à mort puis acquitté

Le Havre, 31 Août. — Le 28 juin dernier, le conseil de guerre belge avait condamné à mort le soldat Vander Putte, pour assassinat d'un soldat belge, dont le corps avait été retrouvé dans un bois entre Gonville/Orchard et Harfleur. Vander Putte interjeta appel. Jugé par la Cour militaire de Belgique, il a été acquitté.

Courrier des Théâtres

Spectacles de la semaine :
COMÉDIE-FRANÇAISE. — Lundi, 7 h. 45, L'Épreuve, Britannicus. — Mardi, 7 h. 45, Bourgeois, Le Filibuste. — Mercredi, 8 h. 15, Notre Jeunesse. — Jeudi, 8 h. 15, Les Femmes de Paris. — Vendredi, 7 h. 45, Le Demi-Monde. — Samedi, 7 h. 45, L'Abbé Constantin. — Dimanche, 1 h. 30, Le Marquis de Priola ; 7 h. 45, Les Affaires sont les Affaires.

OPÉRA-COMIQUE. — Mardi, 7 h. 30, Les Contes d'Hoffmann. — Jeudi, 1 h. 30, Werther, Cavalleria Rusticana. — Vendredi, 7 h. 30, La Vie de Bohème. — Samedi, 7 h. 30, Les Femmes de Paris. — Dimanche, 1 h. 30, Le Grillon du foyer. — Lundi, 8 heures, Horace, Les Plaideurs ; 7 h. 45, Le Grillon du foyer. — Mardi, 7 h. 45, Les Plaideurs ; 7 h. 45, Le Grillon du foyer.

LA COMÉDIE-FRANÇAISE, rouverture, en matinée, avec Phédre et Le Malade Imaginaire ; le soir, Psyché, Le Jeu de l'Amour et du Hasard, et L'Anglais tel qu'on le parle.

L'OPÉRA-COMIQUE affiche aujourd'hui deux des ouvrages les plus populaires de son répertoire : en matinée, Mireille ; le soir, Carmen.

AU CHATELET, à 2 heures et à 8 heures, La Course au bonheur, qui a remporté un grand succès de la création et qui va recommencer de faire courir tous les Parisiens par le luxe incomparable de sa mise en scène, la gaîté de ses perspectives et l'excellence de son interprétation.

L'ABRI fera deux fois salle comble, aujourd'hui. En matinée comme en soirée, l'irrésistible comédie Bonnet et la nuit, les divers rôles ou il déploie tant de joyeuse fantaisie.

Les adhérents de la chambre syndicale des artistes chorégraphes de Paris, réunis le 27 août à la Bourse du Travail, ont décidé, à dater du 1^{er} septembre, la modification des salaires comme suit :
Établissements engagés pour l'année : mensuels : 300 fr. ; matières : 10 fr.
Établissements engageant pour une période de 6 mois : mensuels : 400 fr. ; matières : 15 fr.
Établissements engageant pour une période de 3 mois : mensuels : 200 fr. ; matières : 8 fr. par heure commencée ; 1 h. 30 à 5 heures : 1 fr. par heure commencée ; 5 heures à 11 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 11 heures à 14 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 14 heures à 18 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 18 heures à 21 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 21 heures à 24 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 24 heures à 27 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 27 heures à 30 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 30 heures à 33 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 33 heures à 36 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 36 heures à 39 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 39 heures à 42 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 42 heures à 45 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 45 heures à 48 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 48 heures à 51 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 51 heures à 54 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 54 heures à 57 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 57 heures à 60 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 60 heures à 63 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 63 heures à 66 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 66 heures à 69 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 69 heures à 72 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 72 heures à 75 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 75 heures à 78 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 78 heures à 81 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 81 heures à 84 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 84 heures à 87 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 87 heures à 90 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 90 heures à 93 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 93 heures à 96 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 96 heures à 99 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 99 heures à 102 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 102 heures à 105 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 105 heures à 108 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 108 heures à 111 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 111 heures à 114 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 114 heures à 117 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 117 heures à 120 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 120 heures à 123 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 123 heures à 126 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 126 heures à 129 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 129 heures à 132 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 132 heures à 135 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 135 heures à 138 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 138 heures à 141 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 141 heures à 144 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 144 heures à 147 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 147 heures à 150 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 150 heures à 153 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 153 heures à 156 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 156 heures à 159 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 159 heures à 162 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 162 heures à 165 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 165 heures à 168 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 168 heures à 171 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 171 heures à 174 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 174 heures à 177 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 177 heures à 180 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 180 heures à 183 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 183 heures à 186 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 186 heures à 189 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 189 heures à 192 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 192 heures à 195 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 195 heures à 198 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 198 heures à 201 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 201 heures à 204 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 204 heures à 207 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 207 heures à 210 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 210 heures à 213 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 213 heures à 216 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 216 heures à 219 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 219 heures à 222 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 222 heures à 225 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 225 heures à 228 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 228 heures à 231 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 231 heures à 234 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 234 heures à 237 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 237 heures à 240 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 240 heures à 243 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 243 heures à 246 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 246 heures à 249 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 249 heures à 252 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 252 heures à 255 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 255 heures à 258 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 258 heures à 261 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 261 heures à 264 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 264 heures à 267 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 267 heures à 270 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 270 heures à 273 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 273 heures à 276 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 276 heures à 279 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 279 heures à 282 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 282 heures à 285 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 285 heures à 288 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 288 heures à 291 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 291 heures à 294 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 294 heures à 297 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 297 heures à 300 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 300 heures à 303 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 303 heures à 306 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 306 heures à 309 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 309 heures à 312 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 312 heures à 315 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 315 heures à 318 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 318 heures à 321 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 321 heures à 324 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 324 heures à 327 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 327 heures à 330 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 330 heures à 333 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 333 heures à 336 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 336 heures à 339 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 339 heures à 342 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 342 heures à 345 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 345 heures à 348 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 348 heures à 351 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 351 heures à 354 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 354 heures à 357 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 357 heures à 360 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 360 heures à 363 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 363 heures à 366 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 366 heures à 369 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 369 heures à 372 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 372 heures à 375 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 375 heures à 378 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 378 heures à 381 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 381 heures à 384 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 384 heures à 387 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 387 heures à 390 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 390 heures à 393 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 393 heures à 396 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 396 heures à 399 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 399 heures à 402 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 402 heures à 405 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 405 heures à 408 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 408 heures à 411 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 411 heures à 414 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 414 heures à 417 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 417 heures à 420 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 420 heures à 423 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 423 heures à 426 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 426 heures à 429 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 429 heures à 432 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 432 heures à 435 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 435 heures à 438 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 438 heures à 441 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 441 heures à 444 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 444 heures à 447 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 447 heures à 450 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 450 heures à 453 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 453 heures à 456 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 456 heures à 459 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 459 heures à 462 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 462 heures à 465 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 465 heures à 468 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 468 heures à 471 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 471 heures à 474 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 474 heures à 477 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 477 heures à 480 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 480 heures à 483 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 483 heures à 486 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 486 heures à 489 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 489 heures à 492 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 492 heures à 495 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 495 heures à 498 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 498 heures à 501 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 501 heures à 504 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 504 heures à 507 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 507 heures à 510 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 510 heures à 513 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 513 heures à 516 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 516 heures à 519 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 519 heures à 522 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 522 heures à 525 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 525 heures à 528 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 528 heures à 531 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 531 heures à 534 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 534 heures à 537 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 537 heures à 540 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 540 heures à 543 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 543 heures à 546 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 546 heures à 549 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 549 heures à 552 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 552 heures à 555 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 555 heures à 558 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 558 heures à 561 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 561 heures à 564 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 564 heures à 567 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 567 heures à 570 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 570 heures à 573 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 573 heures à 576 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 576 heures à 579 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 579 heures à 582 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 582 heures à 585 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 585 heures à 588 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 588 heures à 591 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 591 heures à 594 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 594 heures à 597 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 597 heures à 600 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 600 heures à 603 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 603 heures à 606 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 606 heures à 609 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 609 heures à 612 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 612 heures à 615 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 615 heures à 618 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 618 heures à 621 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 621 heures à 624 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 624 heures à 627 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 627 heures à 630 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 630 heures à 633 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 633 heures à 636 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 636 heures à 639 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 639 heures à 642 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 642 heures à 645 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 645 heures à 648 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 648 heures à 651 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 651 heures à 654 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 654 heures à 657 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 657 heures à 660 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 660 heures à 663 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 663 heures à 666 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 666 heures à 669 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 669 heures à 672 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 672 heures à 675 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 675 heures à 678 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 678 heures à 681 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 681 heures à 684 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 684 heures à 687 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 687 heures à 690 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 690 heures à 693 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 693 heures à 696 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 696 heures à 699 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 699 heures à 702 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 702 heures à 705 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 705 heures à 708 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 708 heures à 711 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 711 heures à 714 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 714 heures à 717 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 717 heures à 720 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 720 heures à 723 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 723 heures à 726 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 726 heures à 729 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 729 heures à 732 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 732 heures à 735 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 735 heures à 738 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 738 heures à 741 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 741 heures à 744 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 744 heures à 747 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 747 heures à 750 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 750 heures à 753 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 753 heures à 756 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 756 heures à 759 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 759 heures à 762 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 762 heures à 765 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 765 heures à 768 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 768 heures à 771 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 771 heures à 774 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 774 heures à 777 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 777 heures à 780 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 780 heures à 783 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 783 heures à 786 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 786 heures à 789 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 789 heures à 792 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 792 heures à 795 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 795 heures à 798 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 798 heures à 801 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 801 heures à 804 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 804 heures à 807 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 807 heures à 810 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 810 heures à 813 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 813 heures à 816 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 816 heures à 819 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 819 heures à 822 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 822 heures à 825 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 825 heures à 828 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 828 heures à 831 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 831 heures à 834 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 834 heures à 837 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 837 heures à 840 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 840 heures à 843 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 843 heures à 846 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 846 heures à 849 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 849 heures à 852 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 852 heures à 855 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 855 heures à 858 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 858 heures à 861 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 861 heures à 864 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 864 heures à 867 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 867 heures à 870 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 870 heures à 873 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 873 heures à 876 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 876 heures à 879 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 879 heures à 882 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 882 heures à 885 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 885 heures à 888 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 888 heures à 891 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 891 heures à 894 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 894 heures à 897 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 897 heures à 900 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 900 heures à 903 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 903 heures à 906 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 906 heures à 909 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 909 heures à 912 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 912 heures à 915 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 915 heures à 918 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 918 heures à 921 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 921 heures à 924 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 924 heures à 927 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 927 heures à 930 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 930 heures à 933 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 933 heures à 936 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 936 heures à 939 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 939 heures à 942 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 942 heures à 945 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 945 heures à 948 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 948 heures à 951 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 951 heures à 954 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 954 heures à 957 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 957 heures à 960 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 960 heures à 963 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 963 heures à 966 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 966 heures à 969 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 969 heures à 972 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 972 heures à 975 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 975 heures à 978 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 978 heures à 981 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 981 heures à 984 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 984 heures à 987 heures : 1 fr. 50 par heure commencée ; 987 heures à